



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

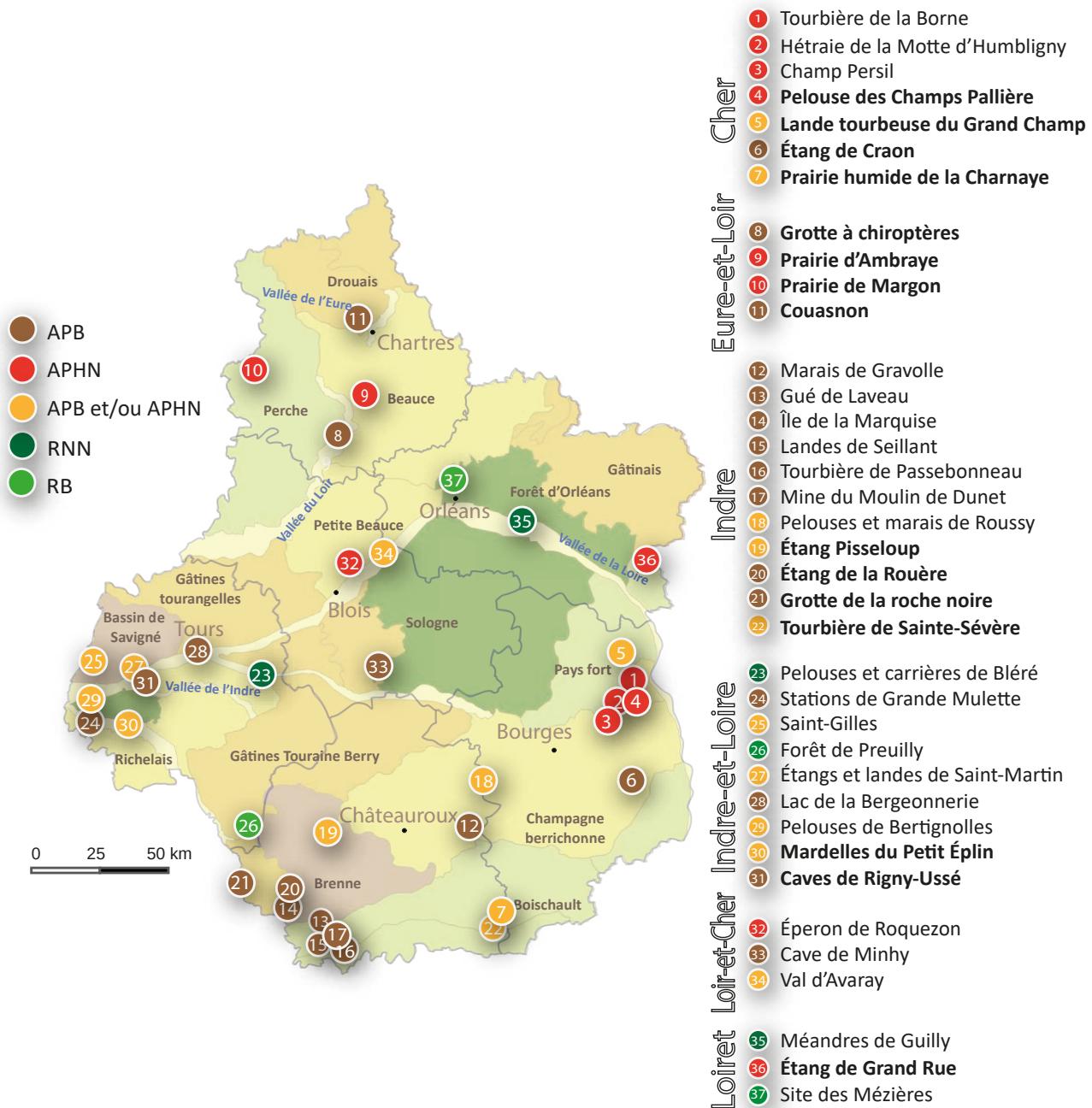
| Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Mai 2025



Annexe Fiches de présentation des sites Centre-Val de Loire

2025-2027



Les sites en gras sont de nouveaux sites issus des réflexions pour le PAT 2025-2027



Légende des cartes

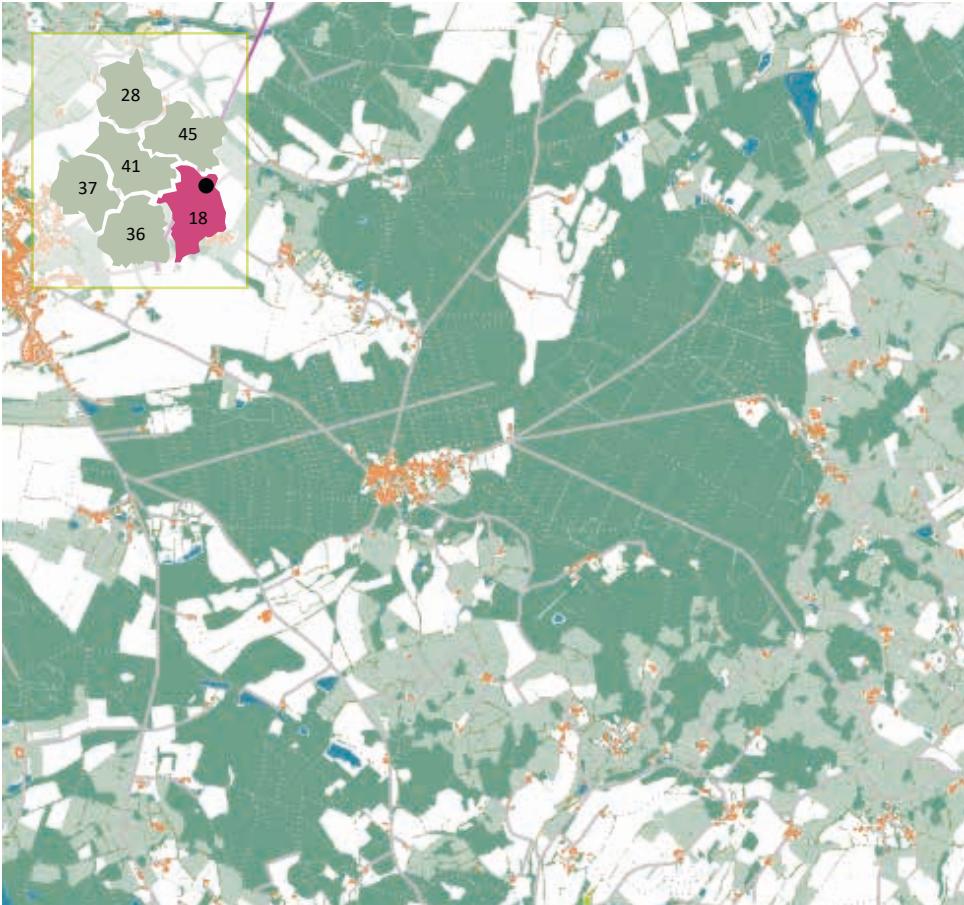
- Bâti
- Terrains de sport
- Boisements
- Haies et alignements
- Milieux prairiaux et espaces ouverts
- Surfaces en eau
- Aérodromes
- Lignes électriques
- Voies ferrées
- Autoroutes
- Routes
- Chemins

Les fiches de présentation sont rédigées de manière standard. Chacune comprend :

- une carte de localisation du site **avec un périmètre de travail non définitif** (voir légende des cartes ci-contre) ;
- les différents statuts du périmètre ;
- le/les type(s) de protection envisagé(s) ;
- les espèces et habitats naturels d'intérêt écologique principaux, en fonction de la connaissance actuelle du site ;
- la description du site ;
- les objectifs de protection ;
- les porteurs et partenaires du projet ;
- le calendrier prévisionnel et l'avancement du dossier au 1^{er} janvier 2025.

Présentation des sites à protéger

1 Tourbière de la Borne / tourbière du Chaillou (Neuilly-en-Sancerre)

Localisation du site		Surface
		2,5 ha
Status du site		
<ul style="list-style-type: none"> • Znieff I • Znieff II • Natura 2000, ZPS • Natura 2000, ZSC • Parc naturel régional • Forêt sous régime forestier • Site du CEN • Espace naturel sensible • Site inscrit ou classé 		
Protections(s) envisagée(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de protection • Arrêté de protection de biotope • Arrêté de protection d'habitat naturel • Arrêté de protection de géotope • Zone de protection forte au cas par cas • Réserve biologique • Réserve naturelle nationale • Réserve naturelle régionale • Autre 		
Espèces phares	Faune :	Drosera intermedia © K. Delaby
	<ul style="list-style-type: none"> • Sonneur à ventre jaune, <i>Bombina variegata</i>, PN, LR régionale : VU, déterminante ZNIEFF • Leucorrhine à gros thorax, <i>Leucorrhinia pectoralis</i>, PN, LR régionale : EN, déterminante ZNIEFF, • Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i>, PN 	
habitats phares	Flore :	
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Kurzia pauciflora</i>, déterminante ZNIEFF • Rossolis intermédiaire, <i>Drosera intermedia</i>, PN, LR régionale : EN, déterminante ZNIEFF • Rossolis à feuilles rondes, <i>Drosera rotundifolia</i>, PN, LR régionale : EN, déterminante ZNIEFF • Linaigrette à feuilles étroites, <i>Eriophorum angustifolium</i>, PR, LR régionale : EN • Grassette du Portugal, <i>Pinguicula lusitanica</i>, PR, LR régionale : EN • Rynchospore blanc, <i>Rhynchospora alba</i>, PR, LR régionale : EN • Saule rampant, <i>Salix repens</i>, PR, LR régionale : EN 	
Vue d'une zone étrépée © K. Delaby		

Description du site, suite

Au cœur du site Natura 2000 « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort », la tourbière du Chaillou est située sur la commune de Neuilly-en-Sancerre.

Elle se situe dans la forêt des Usages, et est incluse dans la ZNIEFF I « Landes et boulaiet tourbeuses de la station de pompage de la Borne ». Elle est alimentée en eau par le ruisseau du Chaillou, qui maintient l'humidité du sol nécessaire à ce milieu.

Ce type de milieu tourbeux est rare dans la région Centre-Val-de-Loire, et doit être protégé afin de conserver les espèces qui y sont inféodées, et qui sont elles aussi menacées de disparition.

Le site est actuellement en bon état de conservation, mais il peut être menacé à l'avenir par le drainage des sols, l'exploitation forestière ou l'exploitation de la tourbe, ce qui serait fatal pour les espèces animales et végétales présentes. Ces dégradations pourraient être évitées grâce à la mise en place d'un arrêté départemental de protection, décrit dans ce document.

Objectifs de protection

Un arrêté de protection permettrait d'éviter que le site ne soit drainé, ou fasse l'objet d'exploitation forestière ou d'exploitation de la tourbe.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

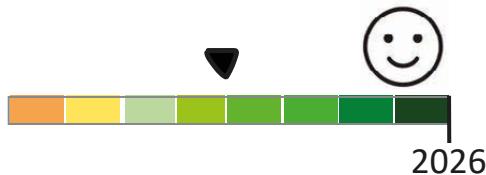


Commune de Neuilly-en-Sancerre

Partenaires(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

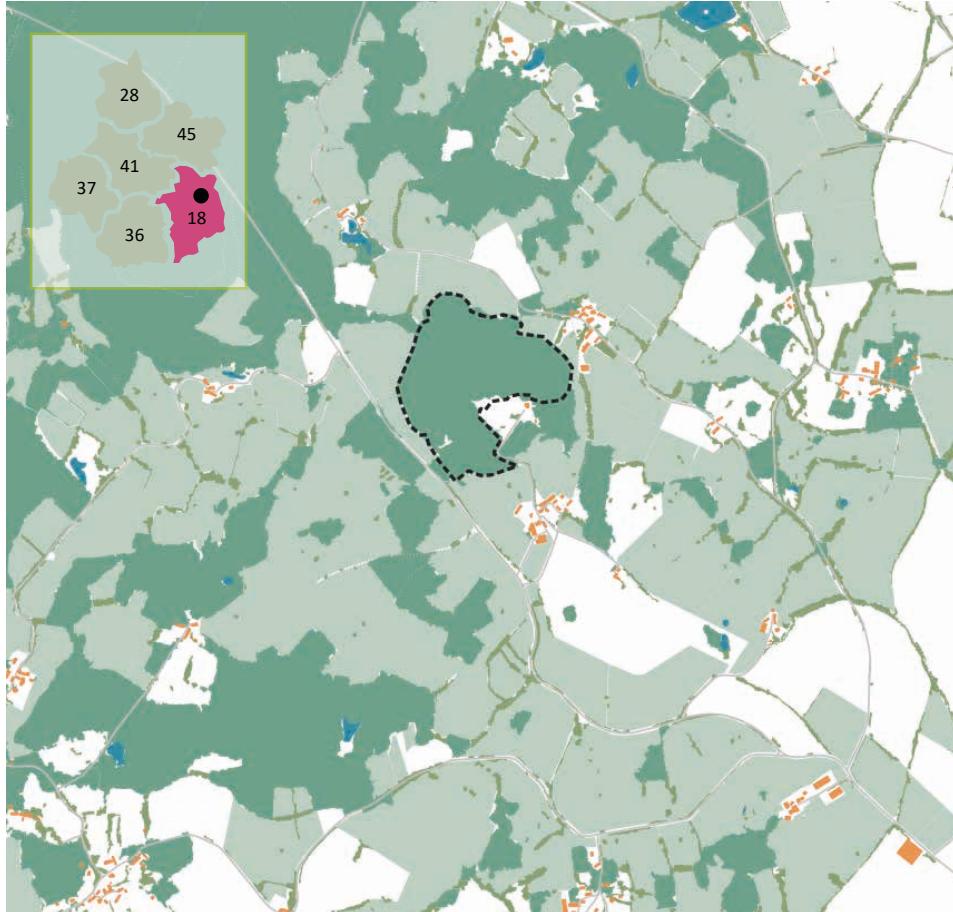


Présentation des sites à protéger

2 Hêtraie de la Motte d'Humbligny (Humbligny)

Cher

Localisation du site



Surface

19,2 ha

Status du site

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

Faune :

- Cordulégastre bidenté, *Cordulegaster bidentata*, déterminante ZNIEFF, LR régionale : **EN**
- Triton marbré, *Triturus marmoratus*, PN, LR régionale : **VU**

Flore :

- Parisette à quatre feuilles, *Paris quadrifolia*, déterminante ZNIEFF
- Polypode du Chêne, *Gymnocarpium dryopteris*, PR, LR régionale : **CR**
- Gaillet odorant, *Galium odoratum*, déterminante ZNIEFF
- Oxalide petite oseille, *Oxalis acetosella*, déterminante ZNIEFF

habitats phares

- Landes sèches européennes (UE 4030)
- Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (UE 9130)

Polypode du Chêne © Y. Martin



Hêtraie © K. Delaby



Description du site, suite

Situé sur l'un des plus hauts points de la région Centre-Val de Loire, ce site est une butte témoin qui joue un rôle hydrologique en raison des sources ruisselant de celle-ci. L'intérêt paysager est également important. Depuis le haut de la butte, on domine la Champagne Berrichonne, offrant ainsi l'un des plus beaux points de vue du Cher.

L'intérêt écologique réside dans un type d'habitat typique du Pays-Fort : la hêtraie acidocline sur les versants abrupts à exposition fraîche. Cette hêtraie est connue depuis deux siècles, notamment grâce à la découverte du *Gymnocarpium dryopteris*. Cette fougère, protégée en région, est listée comme étant en danger critique d'extinction sur la liste rouge régionale. Elle est accompagnée de la Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*), également protégée en Centre-Val de Loire, ainsi que de quelques autres espèces déterminantes ZNIEFF dont *Galium odoratum* ou *Oxalis acetosella*.

Une lande rase, abritant un cortège floristique diversifié, repose sur le plateau argileux. On y trouve également près d'une vingtaine de plantes déterminantes recensées sur ce site.

L'activité sylvicole semble surtout concerner les zones les moins pentues des flancs et les bas de la butte, où le hêtre n'est pas favorisé. Au sommet, autour de la station géophysique, la lande et la végétation herbacée sont régulièrement gyrobroyées, comme en témoigne la structure assez basse de la végétation. Toutefois, les quelques pieds de Genévrier (*Juniperus communis*) de hauteur moyenne ne semblent pas impactés.

Une station géophysique est déployée au sommet de la butte et quelques visites de fosses pédologiques y sont occasionnellement réalisées.

L'apport de matériaux calcaires autour de la station géophysique et du chemin semble avoir localement perturbé le substrat d'origine, modifiant ainsi le cortège floristique.

Objectifs de protection

La protection du site le préservera de l'exploitation forestière, et permettra de réguler la circulation des VTT en la limitant aux chemins balisés.

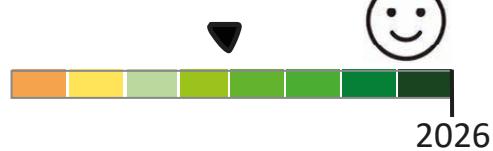
Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet

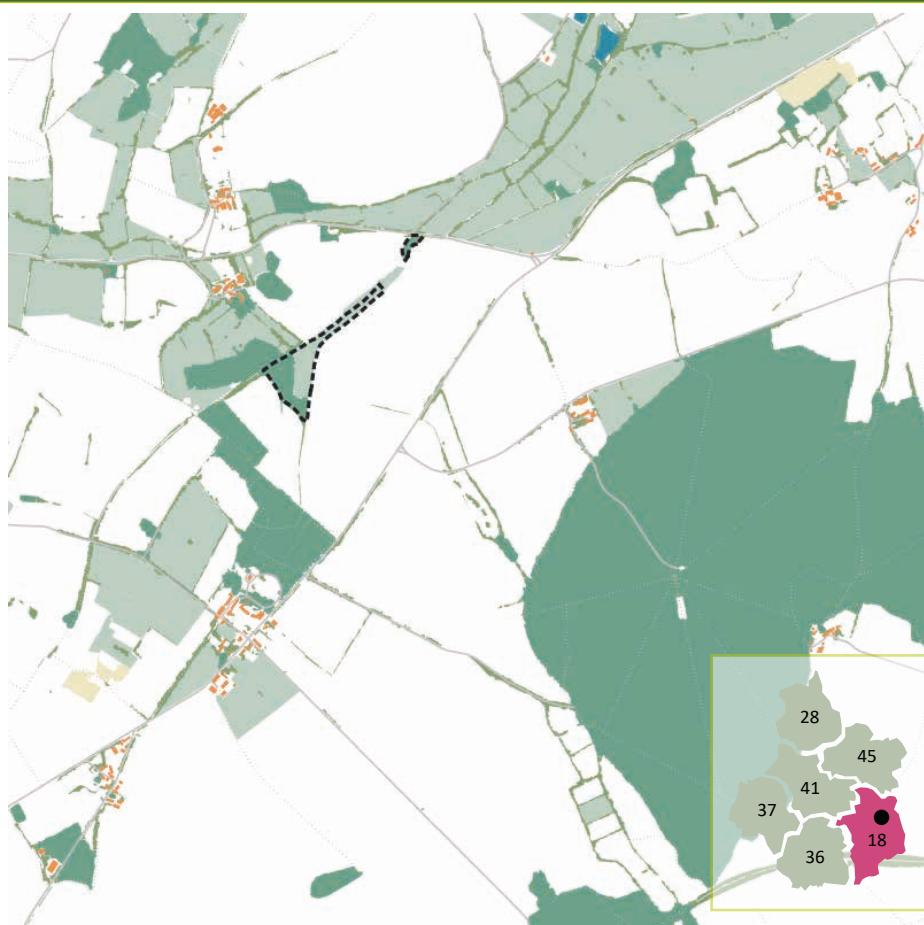


Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

Présentation des sites à protéger

3 Champ Persil (Saint-Céols)

Localisation du site



Surface

2,8 ha

Cher

Status du site

- ZnIEFF I
- ZnIEFF II
- Natura 2000, ZPS
- **Natura 2000, ZSC**
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

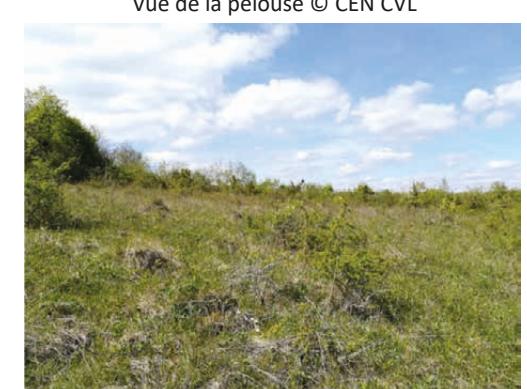
Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Spécies phares
<p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aglaopé des haies, <i>Aglaope infausta</i>, déterminante ZNIEFF <p>Flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Canche à feuilles de jonc, <i>Deschampsia media</i>, LR régionale : CR • Orchis militaire : PR, LR régionale : VU • Orchis singe, <i>Orchis simia</i>, déterminante ZNIEFF • Ophrys bourdon, <i>Ophrys fuciflora</i>, déterminante ZNIEFF, LR régionale : VU • Epipactis de Muller, <i>Epipactis muelleri</i>, LR régionale : VU



habitats phares
<ul style="list-style-type: none"> • Landes à Genévrier (CB 31.881) • Lisières mésophiles (CB 34.42) • Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i> (CB 34.322) • Pelouses du Mésobromion (CB 34.324)



Description du site, suite

Cette zone occupe le flanc d'un coteau exposé à l'est, entre la RD 955 et la RD 59, au nord de Saint-Céols. Elle appartient aux formations calcicoles du piémont du Pays-Fort et se compose de pelouses et de landes à Genévrier, associées à des chênaies pédonculées mêlées de Chêne pubescent. Ces milieux occupent une surface importante dans un paysage dominé par les grandes cultures et les vignobles.

La diversité floristique y est particulièrement élevée avec 25 espèces végétales remarquables recensées, dont neuf protégées. Il s'agit notamment de l'une des rares stations régionales de *Deschampsia media*. La majorité de ces espèces est représentée par des populations très denses, conférant au site un aspect spectaculaire lors des floraisons.

Le milieu est menacé par l'extension des parcelles agricoles environnantes, la propagation d'espèces exotiques envahissantes, la cueillette, la circulation après les travaux de restauration ainsi que par des pratiques telles que le retour des sols, l'amendement et la fertilisation. Il est également en cours de fermeture et pourrait être concerné par d'éventuels défrichements dans les zones viticoles.

Objectifs de protection

Interdire toute activité industrielle, minière, agricole, artisanale ou commerciale dans le périmètre.

Interdiction :

- de répandre, d'abandonner, de déposer, de jeter ou de laisser couler, tout déblai, tout détritus, tout déchet ou tout effluent susceptible de nuire, directement ou indirectement par son action, par son odeur ou par son aspect à la qualité biologique ou esthétique du site ;
- d'amender, de fertiliser ou de drainer les sols ;
- de porter ou d'allumer du feu, sauf pour l'incinération de rémanents forestiers ;
- de cueillir des plantes sauvages ou d'apporter des semences non indigènes.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



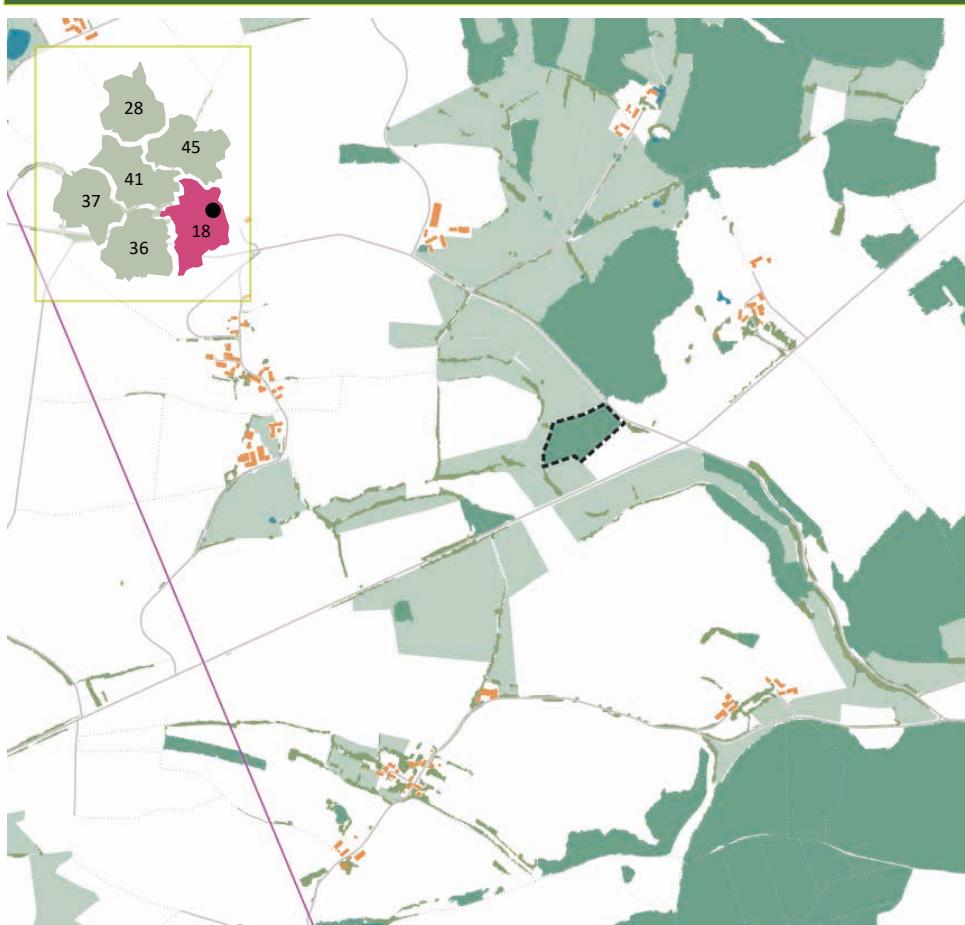
Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

4 Pelouse des Champs Pallière (Veaugues)

Localisation du site



Surface

2,7 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

Flore :

- Canche à feuilles de jonc, *Deschampsia media*, LR Régionale : **CR**
- Cardonelle molle, *Carthamus mitissimus*
- Petite Coronille, *Coronilla minima*
- Céphalanthère à grandes fleurs, *Cephalanthera damasonium*, PR, déterminante ZNIEFF
- Ophrys abeille, *Ophrys apifera*, PR
- Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*, PR, déterminante ZNIEFF
- Orchis homme pendu, *Orchis anthropophora*, PR, déterminante ZNIEFF

Cardonelle molle © R. Dupré



habitats phares

- Pelouses du Mesobromion (CB 34.324)
- Fruticées médioeuropéennes à Prunelliers et Troènes (CB 31.81211)

Ophrys Abeille © J. Cordier



Description du site, suite

Pelouse calcicole constituée d'une parcelle appartenant aux habitants de la commune de Neuvy-Deux-Clochers, déjà gérée en partenariat avec Nature 18.

La zone est située entre les villages de Veaugues et Neuvy-Deux-Clochers. Il s'agit d'un ensemble écologique calcicole établi sur les marnes de Saint-Doulchard. La partie située sur le plateau a été plantée de pins il y a une vingtaine d'années, mais une sous-strate dense en Genévrier (*Juniperus communis*) est encore observable et peut être rattachée au *Berberidion vulgaris*. Cette lande à Genévrier résulte de l'abandon du pâturage dans les années 1980.

Dans le layon traversant cette plantation ainsi que dans les clairières, s'épanouit une flore typique des pelouses marnicoles de cette partie du Sancerrois, avec la présence de l'Inule à feuilles de Saule (*Inula salicina*), de la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) et de la raiponce noire (*Phyteuma orbiculare*). C'est sur les lisières de cette plantation que l'on peut observer la canche à feuilles de jonc (*Deschampsia media*). Cette espèce, représentée sur le site par une vingtaine d'individus, est extrêmement rare en région Centre, où elle n'a été récemment observée que dans une dizaine de communes du Cher et du Loiret.

La partie en flanc de coteau, exposée à l'ouest et au nord-ouest, présente une structure globalement ouverte, bien que les genévriers et les prunelliers commencent à la coloniser. Il s'agit d'une pelouse dominée par la Seslérie bleue (*Sesleria caerulea*). La flore patrimoniale y diffère peu de celle observée sous les pins, à l'exception de la présence de la Cardonelle molle (*Carthamus mitissimus*) et de la Petite coronille (*Coronilla minima*).

Le bas du versant et la périphérie de cette pelouse sont colonisés par les fourrés thermophiles du *Berberidion vulgaris* et les ourlets mésophiles du *Trifolion medii*, avec la présence de l'Epine-vinette (*Berberis vulgaris*), du Cytise couché (*Chamaecytisus supinus*) et du Trèfle moyen (*Trifolium medium*).

Au total, 13 espèces déterminantes ZNIEFF ont été recensées sur cette zone.

Objectifs de protection

La protection permettrait de limiter l'extension des grandes cultures alentours sur la parcelle du site.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



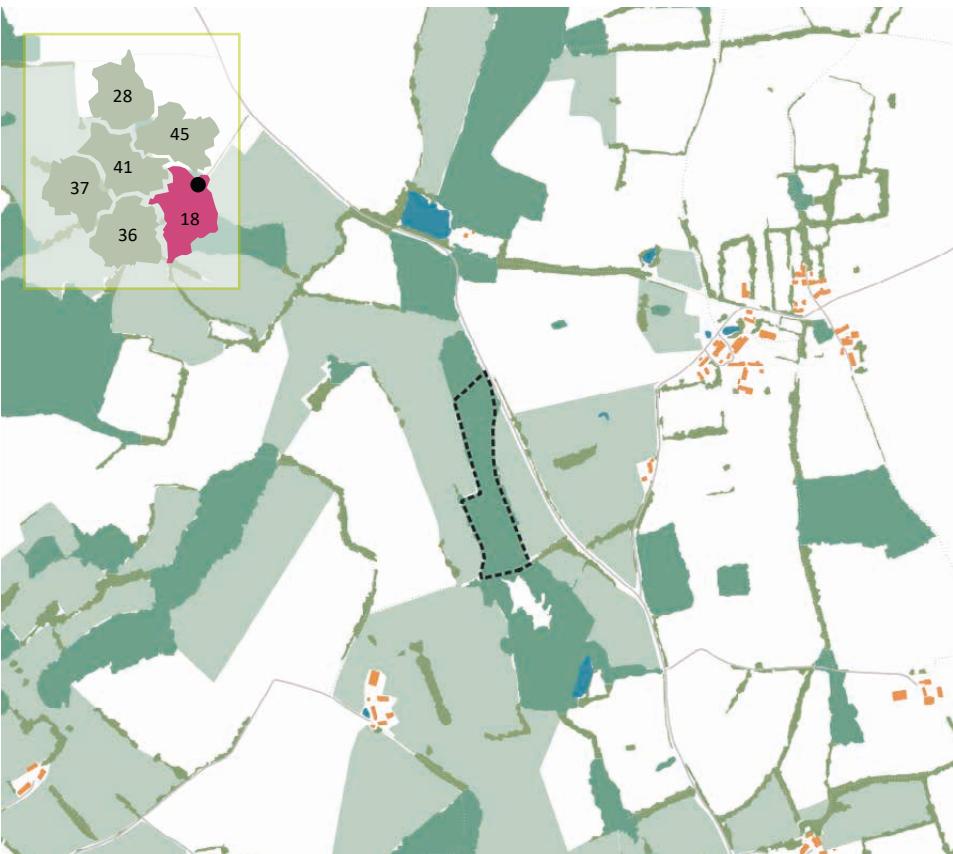
Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

5 Lande tourbeuse du Grand Champ (Savigny-en-Sancerre)

Cher

Localisation du site		Surface
		0,24 ha
Status du site		
<ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF I • ZNIEFF II • Natura 2000, ZPS • Natura 2000, ZSC • Parc naturel régional • Forêt sous régime forestier • Site du CEN • Espace naturel sensible • Site inscrit ou classé 		
Protections(s) envisagée(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de protection • Arrêté de protection de biotope • Arrêté de protection d'habitat naturel • Arrêté de protection de géotope • Zone de protection forte au cas par cas • Réserve biologique • Réserve naturelle nationale • Réserve naturelle régionale • Autre 		

<p>Espèces phares</p> <p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grillon des bois, <i>Nemobius sylvestris</i>, déterminante ZNIEFF • Criquet ensanglanté, <i>Stethophyma grossum</i>, déterminante ZNIEFF <p>Flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Drosera à feuilles rondes, <i>Drosera rotundifolia</i>, PN, LR régionale : EN, déterminante ZNIEFF • Linaigrette à feuilles étroites, <i>Eriophorum angustifolium</i>, PR, LR régionale : EN • Rhynchospore blanche, <i>Rhynchospora alba</i>, PR, LR régionale : EN, déterminante ZNIEFF • Jonc squarreux, <i>Juncus squarrosus</i>, déterminante ZNIEFF 	<p>Rynchospore blanc © R. Dupré</p> 
<p>habitats phares</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forêts de bouleaux à sphagnes et linaigrettes (CB 44.A11) • Communautés à <i>Rhynchospora alba</i> (CB 54.6) • Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses (CB 51.11) 	<p>Lande humide à Bruyère à quatre angles © J. Cordier</p> 

Description du site, suite

Cette zone se situe au nord-est du Pays-Fort le long de la RD 54 au sud de Santranges, sur la commune de Savigny-en-Sancerre.

Il s'agit d'une lande tourbeuse (activité turfigène attestée par la présence de tourbe blonde) située dans un fond de vallon humide et majoritairement forestier.

Ponctuellement, il existe un pâturage de bovins. Cette tourbière, rattachable à l'*Ericion tetralicis*, est dans un état de conservation très bon, ne subissant une pression de fermeture par les ligneux qu'à ses marges. Il existe des zones étrépées de petites surfaces qui abritent quelques pieds de *Rhynchospora alba*.

Au total ce site abrite quatre espèces phanérogames déterminantes de ZNIEFF dont trois protégées au niveau régional. Un intérêt pour les bryophytes existe également avec la présence d'une dizaine d'espèces déterminantes de ZNIEFF (une protégée au niveau régional, *Cephalozia connivens*) dont certaines remarquables pour la région. On peut citer *Sphagnum cuspidatum* ou *Cladopodiella fluitans* rarement observées en région Centre-Val de Loire.

Objectifs de protection

Maintenir le milieu en évitant l'exploitation du site.

Porteur(s) du projet

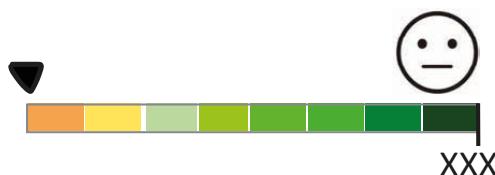


Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaires(s) du projet

Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

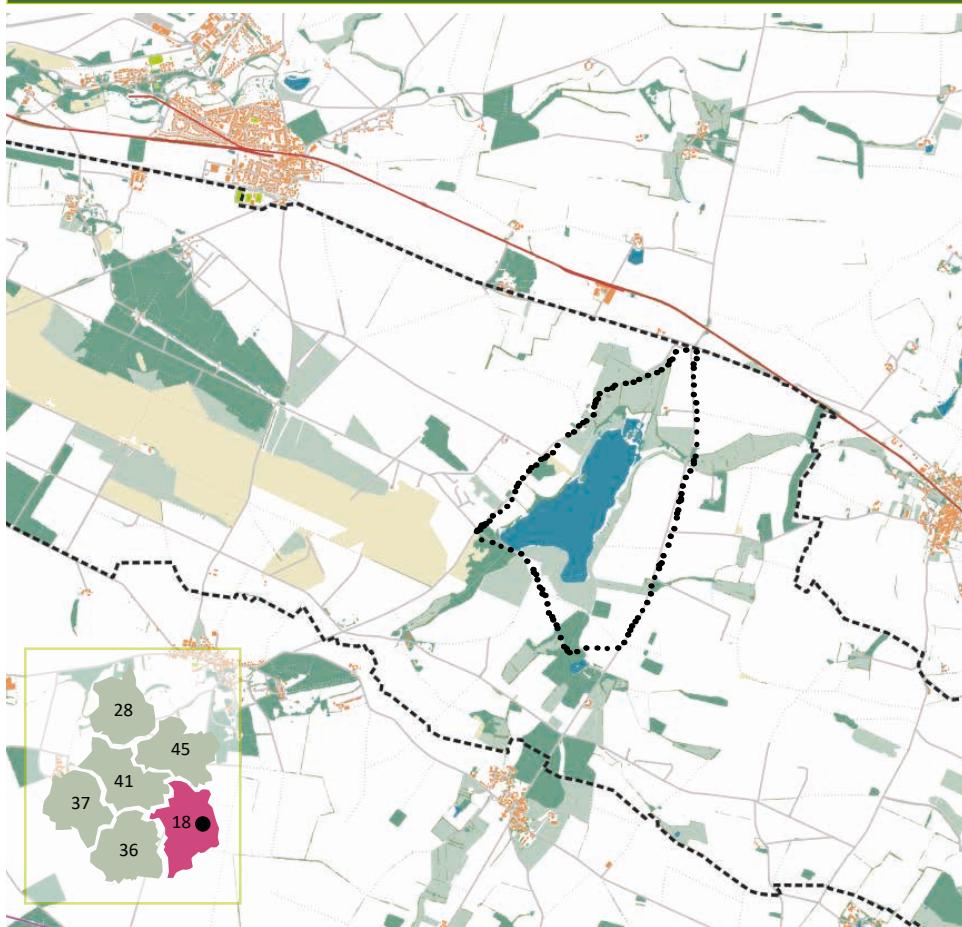


Présentation des sites à protéger

6 Étang de Craon (Bengy-sur-Craon)

Cher

Localisation du site



Surface

158 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares
<p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guifette moustac, <i>Chlidonias hybrida</i>, PN, LR régionale : EN • Rousserole turdoïde, <i>Acrocephalus arundinaceus</i>, PN, LR régionale : CR • Grue cendrée, <i>Grus Grus</i>, PN (hivernage)

Guifette moustac © S. Colas



habitats phares

Grues en hivernage © S. Colas



Description du site, suite

22 parcelles appartenant à la base aérienne d'Avord, grand étang accueillant une grande quantité d'espèces d'oiseaux rares. Dortoir d'une centaine de grues cendrées, ZNIEFF en cours de réflexion avec la DREAL.

Il s'agit de l'un des plus grands étangs du département et c'est celui qui accueille le plus d'espèces rares pour l'avifaune dans le Cher. Sa situation en zone militaire assure une quiétude n'existant nulle part ailleurs puisque seules quelques personnes peuvent s'y rendre et notamment 2 ou 3 ornithologues dont on peut trouver certains témoignages sur internet montrant une richesse tant sur la rareté des espèces présentes que sur leur quantité puisque l'étang sert de dortoir hivernal à un rassemblement de plusieurs centaines de grues cendrées.

La proposition concerne 22 parcelles appartenant à un unique propriétaire public, la base aérienne 702 d'Avord.

Objectifs de protection

Porteur(s) du projet



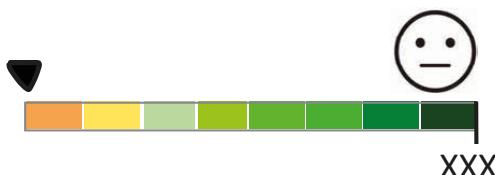
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



7 Prairie humide de la Charnaye (Maisonnais)

Localisation du site



Surface

5 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Spécies phares
<p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i>, PN • Sonneur à ventre jaune, <i>Bombina variegata</i>, PN, LR régionale : VU <p>Flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parnassie des marais, <i>Parnassia palustris</i>, PR, LR régionale : CR

habitats phares

Sonneur à ventre jaune © M. Willmes



Vue de la prairie © K. Delaby



Description du site, suite

Le site se trouve à l'extrême est de la commune de Maisonnais. Il est traversé par le ruisseau de l'étang de la Charnaye, et inclut l'étang de la Charnaye. Il est composé d'un étang, d'une prairie humide accueillant des bovins, ainsi qu'une partie boisée, le tout alimenté par divers suintements.

Le périmètre du site dépasse celui de la ZNIEFF I, incluant l'étang ainsi que les zones boisées.

Le pâturage permet le maintien de l'ouverture du site.

Il s'agit d'une prairie humide tourbeuse abritant une grande variété d'espèces protégées végétales et animales (entomofaune). Elle concerne seulement 3 propriétaires mais est exclusivement en domaine privé. Cette proposition de site ayant été formulée par la DREAL, mon service n'a aucun contact particulier avec un acteur du territoire susceptible de l'informer sur la sensibilité des propriétaires et le contexte du site lui est peu connu.

Menaces :

Espèces exotiques envahissantes

Retournement

Drainage des prairies

Amendement / fertilisation

Objectifs de protection

Interdiction d'introduction d'espèces animales ou végétales non domestiques non indigènes

Interdiction de cueillir les plantes du site

Interdiction de retournement

Interdiction de drainer les prairies

Interdiction d'amendement du sol

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaires(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

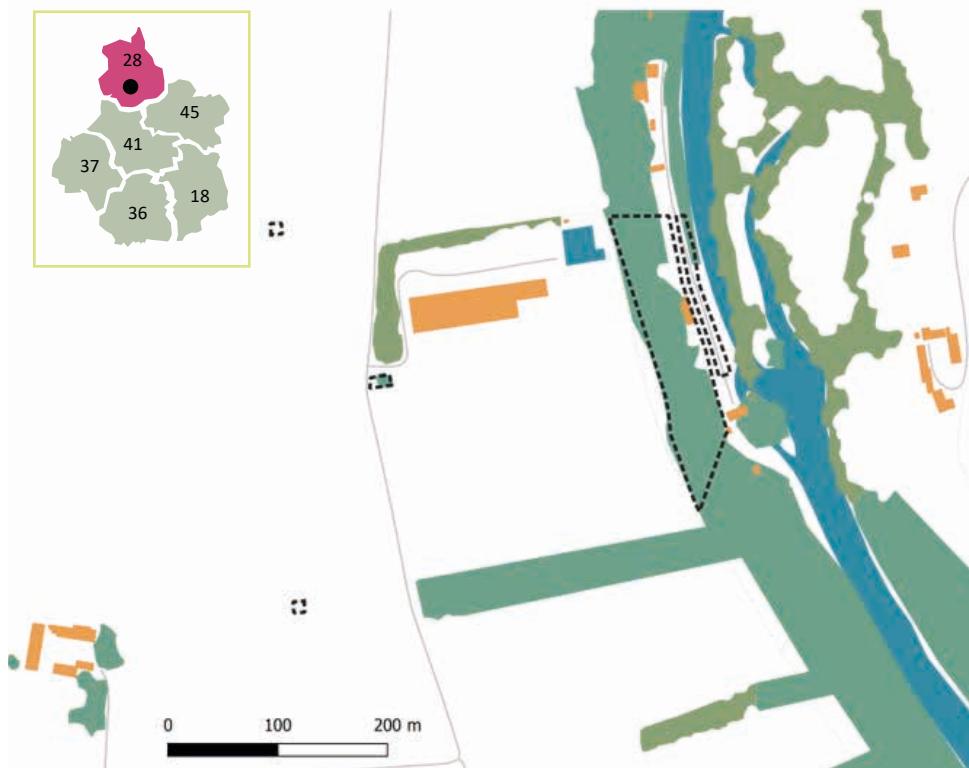


Présentation des sites à protéger

8 Grotte à chiroptères (Marboué)

Eure-et-Loir

Localisation du site



Surface

1,4 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- **Natura 2000, ZPS**
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- **Site du CEN**
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- **Arrêté de protection de biotope**
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Faune :
- Murin de Daubenton, *Myotis daubentonii*, PN
 - Murin à moustaches, *Myotis mystacinus*, PN
 - Murin de Bechstein, *Myotis bechsteinii*, PN, Ann II DH
 - Murin de Natterer, *Myotis nattereri*, PN
 - Murin à oreilles échancrées, *Myotis emarginatus*, PN, Ann II DH
 - Grand Murin, *Myotis myotis*, PN, Ann II DH
 - Oreillard, *Plecotus sp.*, PN
 - Grand Rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum*, PN, Ann II DH
 - Petit Rhinolophe, *Rhinolophus hipposideros*, PN, Ann II DH

habitats phares

- Cavités

XXX © L. Arthur



Vue de la cavité
© B. Allard



Description du site, suite

Le Croc Marbot, situé à Marboué près de Châteaudun, est une ancienne champignonnière installée dans des carrières de calcaire.

Ces carrières, d'origine gallo-romaine, comptent environ 40 km de galeries accessibles par plusieurs entrées. Le site, qui s'étend sur 1,4 ha et comprend trois cheminées, fait partie d'une ZNIEFF I et d'un site d'importance communautaire.

Depuis les années 1950, 10 espèces de chiroptères y ont été recensées. Leurs effectifs ont doublé en huit ans, atteignant 446 individus en 2022.

Le site est exposé à un risque élevé d'intrusions susceptibles de perturber les chiroptères, notamment en raison du dépôt de déchets sauvages.

Depuis son acquisition par le CEN en 2022, un plan de gestion est en cours d'élaboration et les accès ont été sécurisés.

D'autres cavités accueillant des populations de chiroptères sont situées à proximité. Appartenant à des particuliers, ces cavités sont actuellement utilisées comme lieux de stockage. Une extension du périmètre de protection, incluant ces cavités, est envisagée à moyen terme.

Objectifs de protection

La mise en place d'un arrêté de protection de biotope a pour objectif de renforcer les possibilités de poursuite judiciaire en cas d'intrusion et de préserver les caractéristiques du site favorables à l'hibernation des chiroptères.

Porteur(s) du projet



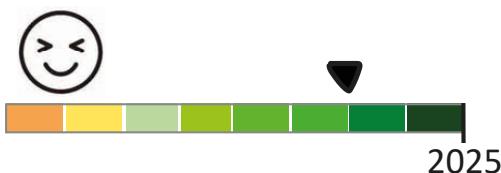
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaires(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

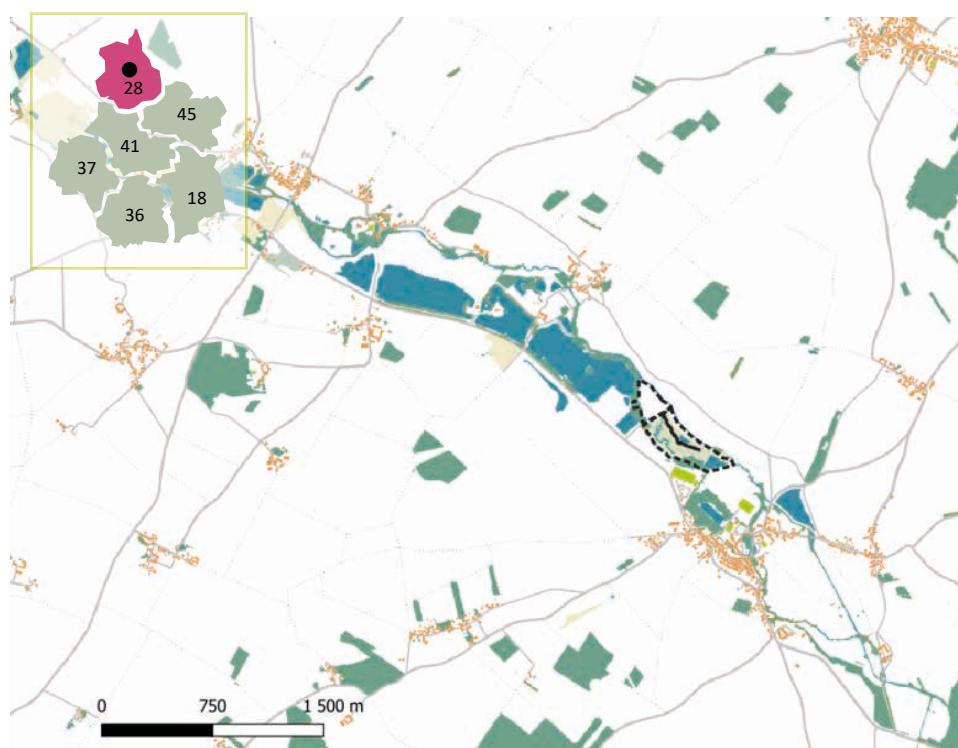


Présentation des sites à protéger

9 Prairie d'Ambraye (Alluyes)

Eure-et-Loir

Localisation du site



Surface

14 ha

Status du site

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- **Arrêté de protection de biotope**
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

Flore :

- Inule des fleuves, *Inula britannica*, déterminante ZNIEFF
- Pulicaire commune, *Pulicaria vulgaris*, PN
- Gypsophile des murs, *Gypsophila muralis*, PN

habitats phares

- Inventaires en cours

Inule des fleuves © Y. Martin



Vue du site © S. Chaboche



Description du site, suite

Située sur la commune d'Alluye, au cœur de la vallée du Loir, la prairie d'Ambraye est un site remarquable pour sa biodiversité en Eure-et-Loir. Cette ancienne ballastière, entourée de milieux boisés et embroussaillés, constitue un habitat unique pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

La prairie d'Ambraye appartient à la commune d'Alluye et est gérée par l'association locale « La prairie d'Ambraye ». On y trouve la seule station connue d'inule des fleuves (*Inula britannica*) en Eure-et-Loir, une espèce présumée disparue du département depuis la fin du XIX^e siècle. La Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*), espèce protégée au niveau national, ainsi que la Gypsophile des murs (*Gypsophila muralis*) et la Molène blattaire (*Verbascum blattaria*) figurent également parmi les espèces d'intérêt présentes sur le site.

Le site accueille 41 espèces d'oiseaux dont certaines sont classées en danger critique, comme la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*). Les zones aquatiques et les friches attirent également des odonates rares, tels que la grande Aeshne (*Aeshna grandis*).

Objectifs de protection

L'enjeu principal de la prairie d'Ambraye réside dans la préservation de ses habitats en évitant la fermeture progressive du milieu. L'association a pour objectif d'élaborer à court terme un plan de gestion.

Porteur(s) du projet



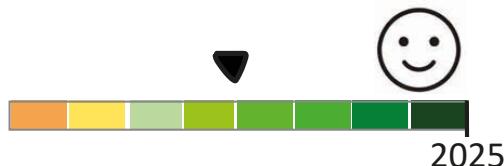
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaires(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

10 Prairie de Margon (Arcisses)

Eure-et-Loir

Localisation du site		Surface
		2,8 ha
Status du site		
<ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF I • ZNIEFF II • Natura 2000, ZPS • Natura 2000, ZSC • Parc naturel régional • Forêt sous régime forestier • Site du CEN • Espace naturel sensible • Site inscrit ou classé 		
Protections(s) envisagée(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de protection • Arrêté de protection de biotope • Arrêté de protection d'habitat naturel • Arrêté de protection de géotope • Zone de protection forte au cas par cas • Réserve biologique • Réserve naturelle nationale • Réserve naturelle régionale • Autre 		
Espèces phares	<p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lézard des souches, <i>Lacerta agilis</i>, PN, déterminante ZNIEFF 	<p>Lézard des souches © P. Gourdin</p> 
habitats phares	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses calcicoles sèches 	<p>Vue du site © N. Evin</p> 

Description du site, suite

Le site appartient au Conseil départemental d'Eure-et-Loir et fait partie du domaine public associé à la route départementale. Le coteau abrite une mosaïque d'habitats comprenant des pelouses calcicoles sèches et des fourrés. On y recense 57 espèces de papillons diurnes, soit près de la moitié des espèces connues dans le département. Parmi elles, figurent plusieurs espèces déterminantes, telles que la Zygène du sainfoin (*Zygaena carniolica*) et l'Ecaillé chinée (*Euplagia quadripunctaria*). Une population de lézards des souches (*Lacerta agilis*) est présente sur le site depuis au moins 2007. Cependant, l'absence de pâturage ou de gestion active favorise la dynamique naturelle de reboisement, entraînant un embroussaillement progressif et une réduction des surfaces de pelouses ouvertes.

Objectifs de protection

L'enjeu principal de la prairie de Margon réside dans la préservation de ces habitats en évitant la fermeture progressive du milieu.

Porteur(s) du projet



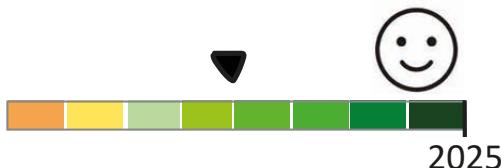
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



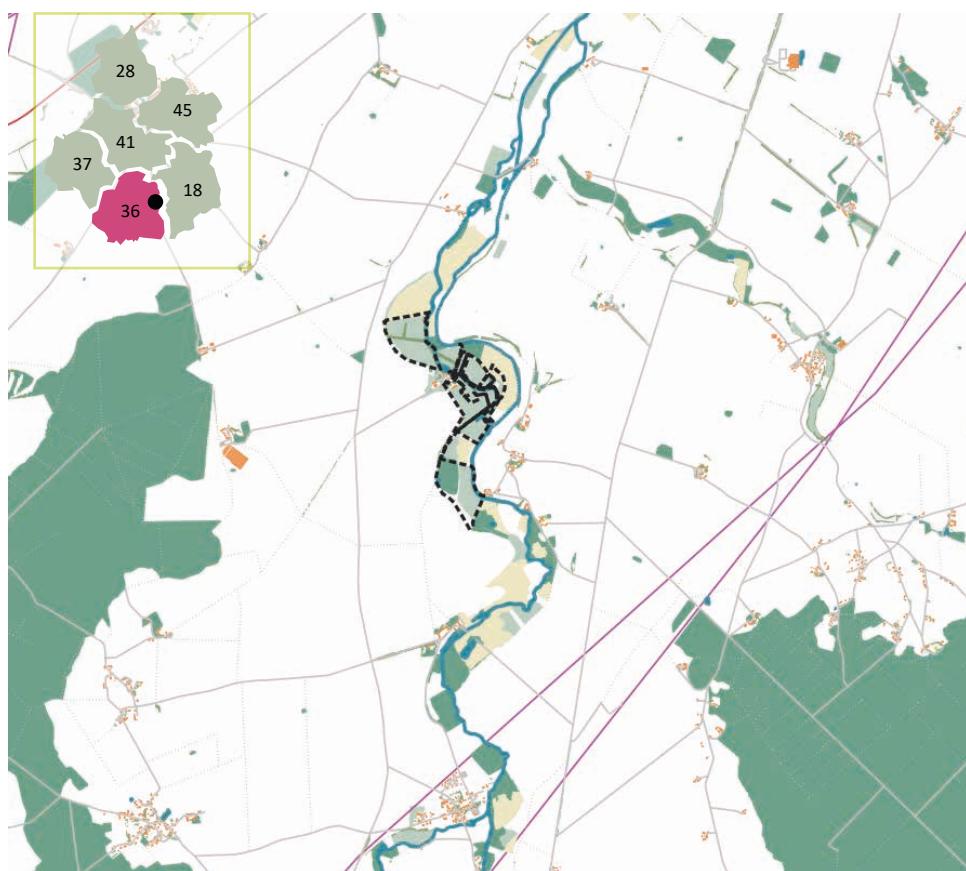
Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

12 Marais de Gravolle (Brives, Meunet-Planches)

Localisation du site



Surface

50 ha

Status du site

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Natura 2000, ZPS
- **Natura 2000, ZSC**
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Faune :
- Grillon des torrents, *Pteronemobius lineolatus*, déterminante ZNIEFF, LR régionale : **EN**
 - Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*, PN, déterminante ZNIEFF
 - Libellule fauve, *Libellula fulva*, déterminante ZNIEFF
 - Agrion de mercure, *Coenagrion mercuriale*, PN, déterminante ZNIEFF

Flore :

- Orchis incarnat, *Dactylorhiza incarnata*, LR régionale : **EN**, déterminante ZNIEFF
- Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*, LR régionale : **VU**, déterminante ZNIEFF

Cordulie à corps fin © S. Wroza



habitats phares

- Communautés à Reine des prés et communautés associées (CB 37.1)
- Végétation des rivières mésotrophes (CB 24.43)
- Peuplements de grandes Laîches (CB 53.21)
- Phragmitaies (CB 53.11)
- Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (CB 44.31)
- Voiles des cours d'eau (CB 37.71)

Communauté à Reine des prés © A. Lagrave



Description du site, suite

Cet ensemble est situé dans la vallée de la Théols, au nord de Meunet-Planches, entre les lieux-dits Le Noyer et La Villette. Il se compose de vastes roselières, de prairies et de boisements humides. Le marais originel a été largement dégradé par la mise en culture, la plantation de peupliers et les pratiques agricoles intensives entraînant une eutrophisation générale de l'eau.

Les secteurs du marais subsistants abritent néanmoins une dizaine d'espèces végétales déterminantes, dont six protégées. Au total, la zone accueille une vingtaine d'espèces de flore déterminantes, parmi lesquelles neuf sont protégées. Une dizaine d'espèces d'insectes déterminants ont également été recensées (libellules, papillons...), dont le Grillon des torrents (*Pteronemobius lineatus*), classé en danger sur la liste rouge régionale des espèces menacées.

Les bas-marais alcalins tendent à régresser fortement en Centre-Val de Loire, et ceux qui subsistent sont souvent en mauvais état de conservation. L'intérêt de sites comme le marais de la Gravolle, malgré les dégradations qu'il a subies, mérite donc d'être mis en avant.

Le marais appartient à un propriétaire privé et la chasse y est pratiquée. Sa gestion repose sur l'écoubage et le pâturage.

Les menaces pesant sur le site sont liées à la plantation de peupleraies et la fermeture du site.

Objectifs de protection

Les principales menaces sont la dégradation des haies, le comblement des mares et le drainage des parcelles

Porteur(s) du projet



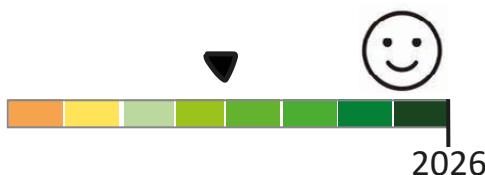
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

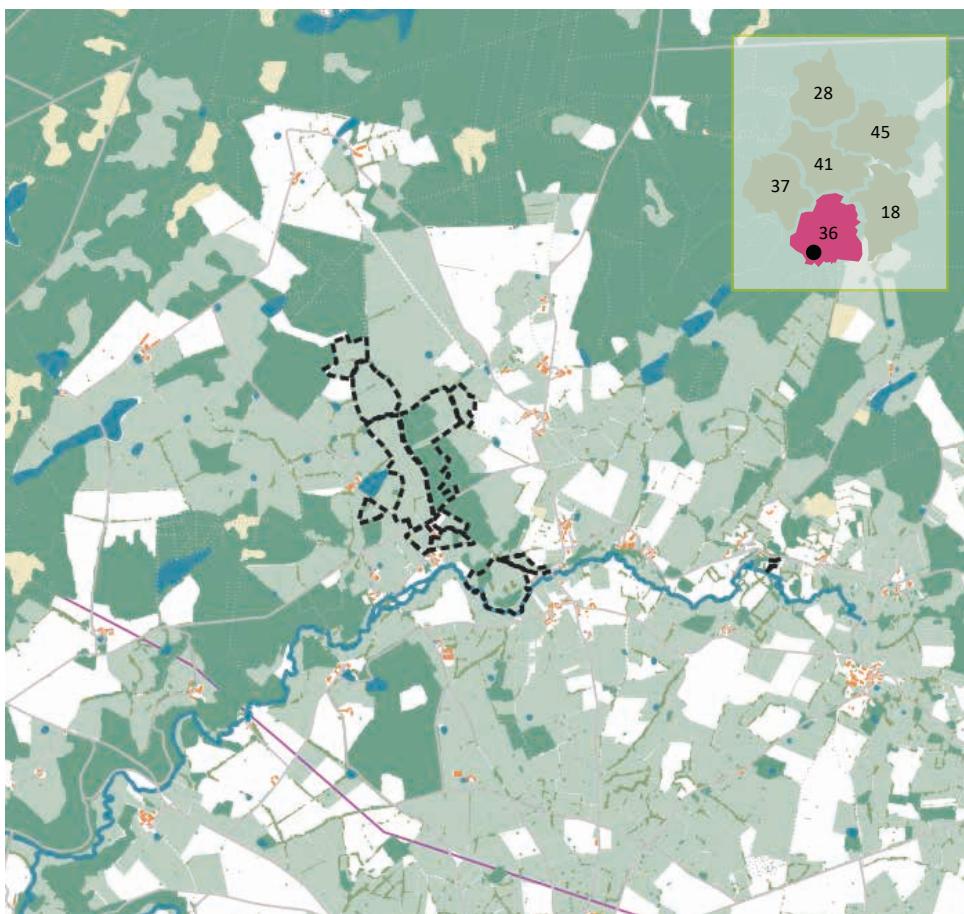


Présentation des sites à protéger

13 Gué de Laveau (Prissac)

Indre

Localisation du site



Surface

78,7 ha

Un propriétaire foncier

Status du site

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- **Parc naturel régional**
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- **Arrêté de protection de biotope**
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Laineuse du prunellier, *Eriogaster catax*, PN, LR régionale : **VU**
- Bacchante, *Lopinga achine*, PN, LR régionale : **EN**
- Cuivré des marais, *Lycaena dispar*, PN, LR régionale : **VU**
- Loutre d'Europe, *Lutra lutra*, PN, LR régionale : **VU**
- Campagnol amphibie, *Arvicola sapidus*, PN, LR régionale : **VU**
- Pélodyte ponctué, *Pelodytes punctatus*, PN, LR régionale : **VU**
- Bécassine des marais, *Gallinago gallinago*, LR régionale : **CR**
- Bihoreau gris, *Nycticorax nycticorax*, PN, LR régionale : **VU**

Cuivré des marais © M. Willmes



habitats phares

- Végétations non enracinées flottantes et annuelles des eaux stagnantes (UE 3150-3)
- Peuplements pionniers de Characées (UE 3140-2)
- Gazon amphibies ras des bords exondés des eaux oligotrophes à mésotrophes (UE 3110-1)
- Prairies atlantiques à fourrages (UE 6510-3)
- Pelouses vivaces fermées sur sols acides peu profonds (UE 6230*)

Vue aérienne du site © F. Beau



Description du site, suite

Le site, d'une surface de 90 ha, est situé dans le sud du parc naturel régional de la Brenne, sur la rive nord du cours d'eau de la Sonne. Il n'est pas inclus dans le site Natura 2000 Vallée de l'Anglin et affluents, qui couvre pourtant une partie sud de la commune de Prissac. Il se compose principalement de surfaces agricoles, ainsi que de petites parties boisées. Il se découpe en 69 parcelles cadastrales, appartenant à un unique propriétaire.

Objectifs de protection

Protection des haies, interdiction de drainer, d'amender, fertiliser ou retourner les prairies, de combler les mares, d'utiliser des produits insecticides ou phytosanitaires.

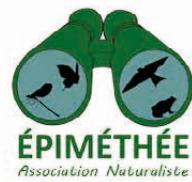
Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaires(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Localisation du site

This map displays a detailed view of a town's land use and property boundaries. The town center is characterized by a dense network of roads and buildings, primarily colored in orange and red. Surrounding the town are various agricultural and residential parcels, colored in shades of green, blue, and white. A river flows through the town, with a dashed line indicating a specific section. In the upper right corner, a yellow box highlights a specific area, which is shown in an inset map. The inset map shows several numbered parcels: 28 (top), 45 (top right), 37 (middle left), 41 (middle right), 18 (bottom right), and 36 (bottom center, marked with a black dot and a pink shaded area). The map also features a network of roads, some with dashed lines, and a river flowing through the town.

Indre

Surface

1 ha

Un propriétaire foncier

Status du site

- Znieff I
 - Znieff II
 - Natura 2000, ZPS
 - **Natura 2000, ZSC**
 - **Parc naturel régional**
 - Forêt sous régime forestier
 - Site du CEN
 - Espace naturel sensible
 - Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
 - **Arrêté de protection de biotope**
 - Arrêté de protection d'habitat naturel
 - Arrêté de protection de géotope
 - Zone de protection forte au cas par cas
 - Réserve biologique
 - Réserve naturelle nationale
 - Réserve naturelle régionale
 - Autre

Espèces phares

Faune :

- Grand Rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum*, PN, Ann II DH
 - Rhinolophe euryale, *Rhinolophus euryale*, PN, LR régionale :
VU, Ann II DH
 - Murin à oreilles échancrées, *Myotis emarginatus*, PN

habitats phares

- Ancien bâtiment

Grand Rhinolophe © J.C. de Massary



Entrée de la cave © T. Chatton



Description du site, suite

L'Île de la Marquise se situe sur la commune de Bélâbre (924 habitants), dans le parc naturel régional de la Brenne. Elle se trouve dans le périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin et affluents » (FR2400535). L'île est en contrebas du bourg, dans la rivière l'Anglin. Elle est accessible par une passerelle protégée par une grille. L'île est la propriété de l'association Indre Nature depuis 2016. Elle a été acquise dans le cadre d'une mesure ERC, financée par l'entreprise EDP Renewables (société gestionnaire de parcs éoliens). Il s'agissait d'une mesure de compensation liée à l'implantation d'un parc éolien en Champagne berrichonne dans les communes de Liniez et Vatan.

L'arrêté de protection de biotope visera principalement les chiroptères, puisque 12 espèces y ont été recensées. Le site étant trop exposé aux aléas climatiques en hiver, il est surtout utilisé pour la reproduction. Les recensements estivaux de 2023 ont permis de compter près de 1 200 individus (adultes et jeunes) de Grand Rhinolophe, 69 de Murin à oreilles échancrées, et 147 de Rhinolophe euryale.

Le bâtiment abritant les chiroptères est constitué des vestiges d'un ancien château détruit en 1926 dont subsistent les caves voutées. Ces caves font l'objet d'un entretien par Indre Nature lorsque nécessaire. Un chantier de renforcement des voûtes a notamment été entrepris en 2024.

La principale menace pour ce site est l'intrusion d'individus sur l'île et dans les caves, qui dérangerait les chiroptères, voire la dégradation des caves. L'accès à l'île par la voie terrestre n'est faisable que via une passerelle fermée, mais un accès par la rivière est possible. Un club de canoë est implanté en amont de l'île, et des individus se sont déjà introduits sur l'île et dans les caves.

Objectifs de protection

L'objectif central de l'arrêté de protection de biotope est d'interdire toute intrusion sur l'île, en dehors de l'association propriétaire et des prestataires dans le cadre d'intervention ou de travaux.

L'APB va également interdire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, l'éclairage des bâtiments et leur modification.

Porteur(s) du projet



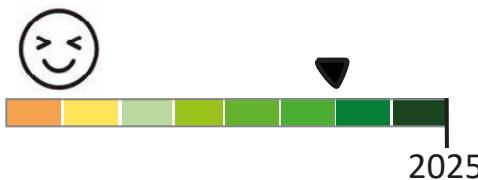
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet

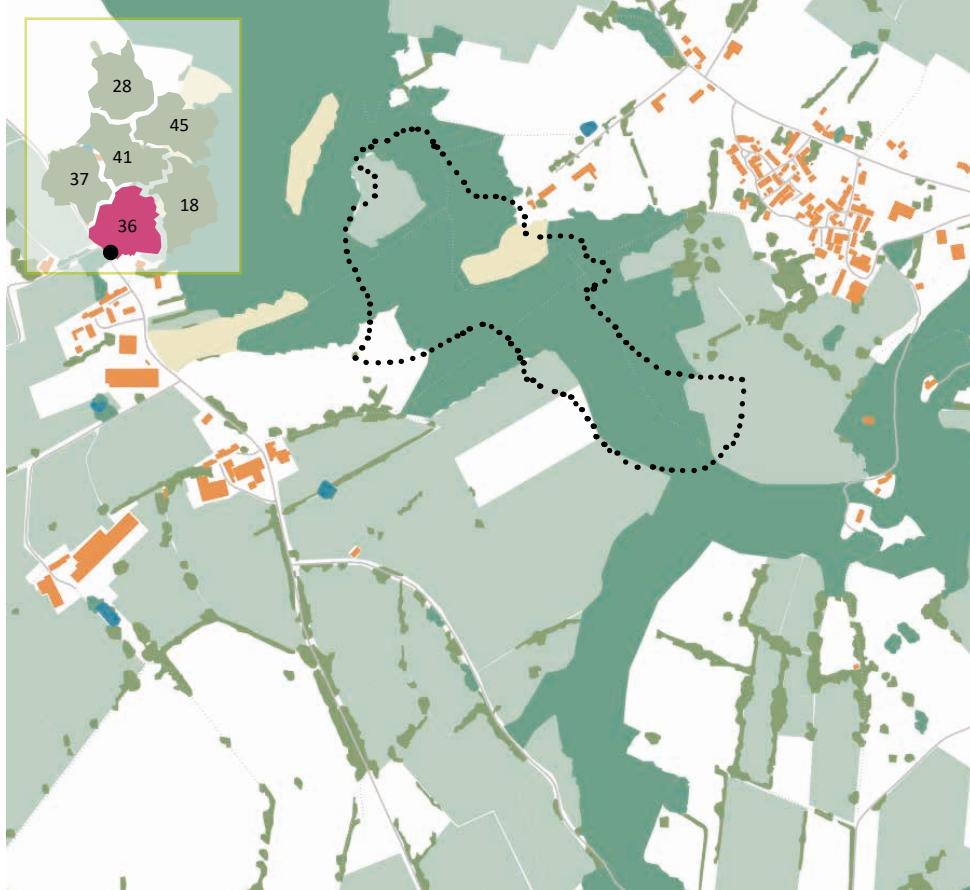


Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Indre

Localisation du site



Surface

18 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- **Natura 2000, ZSC**
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- **Arrêté de protection**
- Arrêté de protection de biotope
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

Flore :

- Osmonde royale, *Osmunda regalis*, PR, déterminante ZNIEFF
- Polystic à soie, *Polystichum setiferum*, PR, déterminante ZNIEFF
- Géranium des bois, *Geranium sylvatica*, LR régionale : **VU**
- Ail des ours, *Allium ursinum*, PR, déterminante ZNIEFF

Osmonde royale © S. Filoche



habitats phares

- Forêts de Frênes et d'Aulnes rivulaires (CB 44.31)
- Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains (CB 31.239)
- Falaises siliceuses hercyniennes (CB 62.212)

Vallée de l'Anglin © B. Augras



Description du site, suite

La vallée de l'Anglin est une rivière encaissée sur une grande partie de son parcours. C'est le cas pour cette zone, où quelques falaises siliceuses sont observables. Ces falaises sont rares dans la région, les plus riches étant celles de la vallée de la Creuse, de l'Arnon et de l'Anglin.

La flore est peu diversifiée dans ce type de milieu mais souvent patrimoniale. Sur le site, notons la présence de trois fougères patrimoniales : la Doradille du nord (*Asplenium septentrionale*), la Doradille de Billot et surtout la Doradille du Forez (*Asplenium forezianum*). Cette dernière espèce est rarissime en région Centre-Val de Loire. Elle est actuellement connue uniquement de la vallée de la Creuse et de la vallée de l'Anglin et elle est considérée comme disparue de la vallée de l'Arnon.

Les coteaux exposés au sud, vraisemblablement pâturés anciennement, présentent encore quelques landes sèches. Dominées par la Bruyère cendrée, la Callune et l'Ajonc nain, elles abritent localement la rare Phalangère à fleurs de lys (*Anthericum liliago*) et le Millepertuis à feuilles de lin (*Hypericum linariifolium*).

Les versants abritent des chênaies-charmaies fraîches et le bord de l'Anglin des aulnaies-frênaies. C'est au sein de ces formations forestières qu'il est possible d'observer l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*), l'Ail des ours (*Allium ursinum*) ou encore le Géranium des bois (*Geranium sylvaticum*). Au total, 14 espèces déterminantes ont été recensées sur le site dont quatre sont protégées au niveau régional. Le bon état de conservation des habitats et les espèces particulièrement rares et menacées, dont trois ne sont présentes que dans l'Indre pour la région Centre, justifient la mise en place d'une protection forte.

Objectifs de protection

Conserver le bon état écologique des landes et autres habitats remarquables.

Porteur(s) du projet

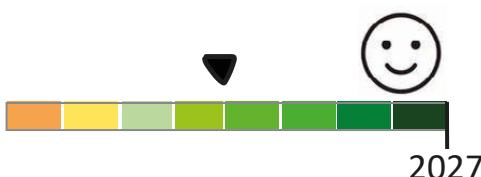


Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaires(s) du projet

Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

16 Tourbière de Passebonneau (La Châtre-Langlin)

Indre

Localisation du site



Surface

5,5 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- **Natura 2000, ZSC**
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

Flore :

- Rossolis à feuilles rondes, *Drosera rotundifolia*, PN, LR régionale : **EN**
- Rossolis intermédiaire, *Drosera intermedia*, PN, LR régionale : **EN**

Drosera intermedia © K. Delaby



habitats phares

- Tourbières hautes actives (CB 51.11)
- Dépression sur substrat tourbeux du *Rhynchosporion* (CB 54.6)

Vue du site © K. Delaby



Description du site, suite

Dans le périmètre d'extension du parc naturel régional de Brenne.

Tourbière alimentée par l'Anglin, longée par un étang communal. L'étang a coupé l'alimentation de la tourbière, qui s'asèche et s'enfriche. Une étude de réalimentation ainsi que des travaux sont prévus par le SMABCAC.

Objectifs de protection

Interdire le drainage, interdire la fréquentation du public, maintenir l'alimentation de la tourbière par le cours d'eau

Porteur(s) du projet



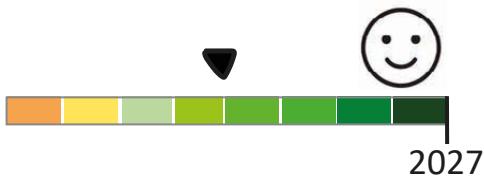
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaires(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

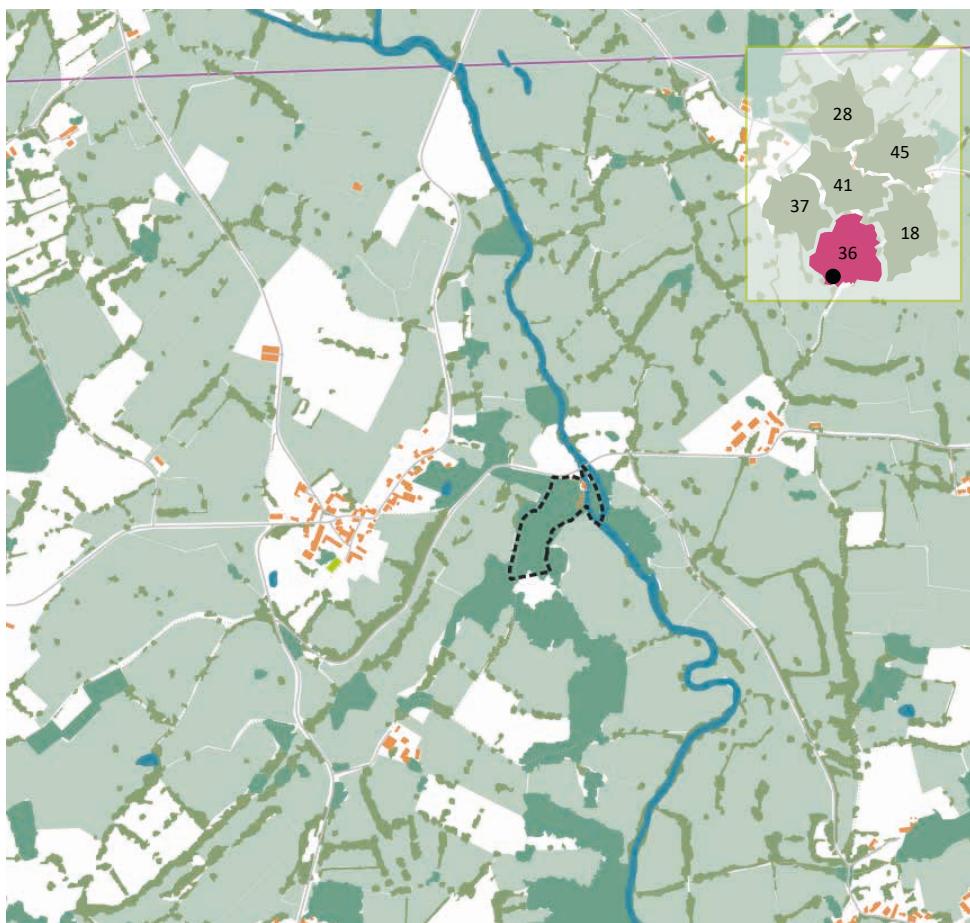


Présentation des sites à protéger

17 Mine du Moulin de Dunet (Dunet)

Indre

Localisation du site



Surface

2,3 ha
Un propriétaire foncier

Status du site

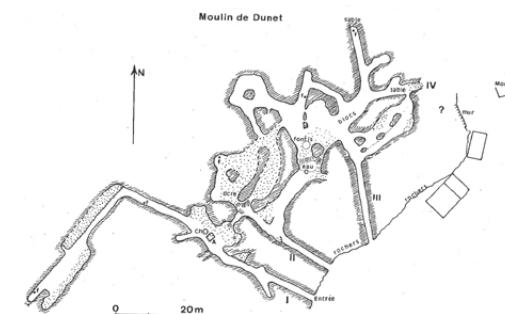
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Natura 2000, ZPS
- **Natura 2000, ZSC**
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- **Arrêté de protection de biotope**
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Spécies phares	<p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>, PN, Ann II DH • Petit Rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i>, PN, Ann II DH
habitats phares	<ul style="list-style-type: none"> • Mine

Petit Rhinolophe © S. Wroza



Description du site, suite

Cette ancienne mine de fer et manganèse s'ouvre à quelques mètres au sud des bâtiments du moulin de Dunet, sur la rive gauche de l'Anglin. Une grille ferme l'entrée de la mine. Gîte hivernal de chiroptères principalement petits et grands Rhinolophes.

Un projet potentiel de gîte est en réflexion par la communauté de communes, propriétaire du site, sur le bâtiment de l'ancien moulin.

Dérangement, devenir du bâtiment à proximité (visites scolaires, potentiel touristique), enrichissement progressif des prairies environnantes.

Objectifs de protection

Protection des 9 parcelles de la MOVA, qui incluent l'entrée de la mine, l'ancien moulin et les deux bâtiments proches, ainsi que les parcelles à la surface des galeries

Porteur(s) du projet



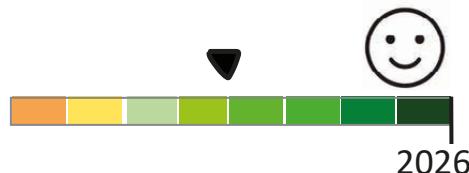
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Entrée de la mine © K. Delaby

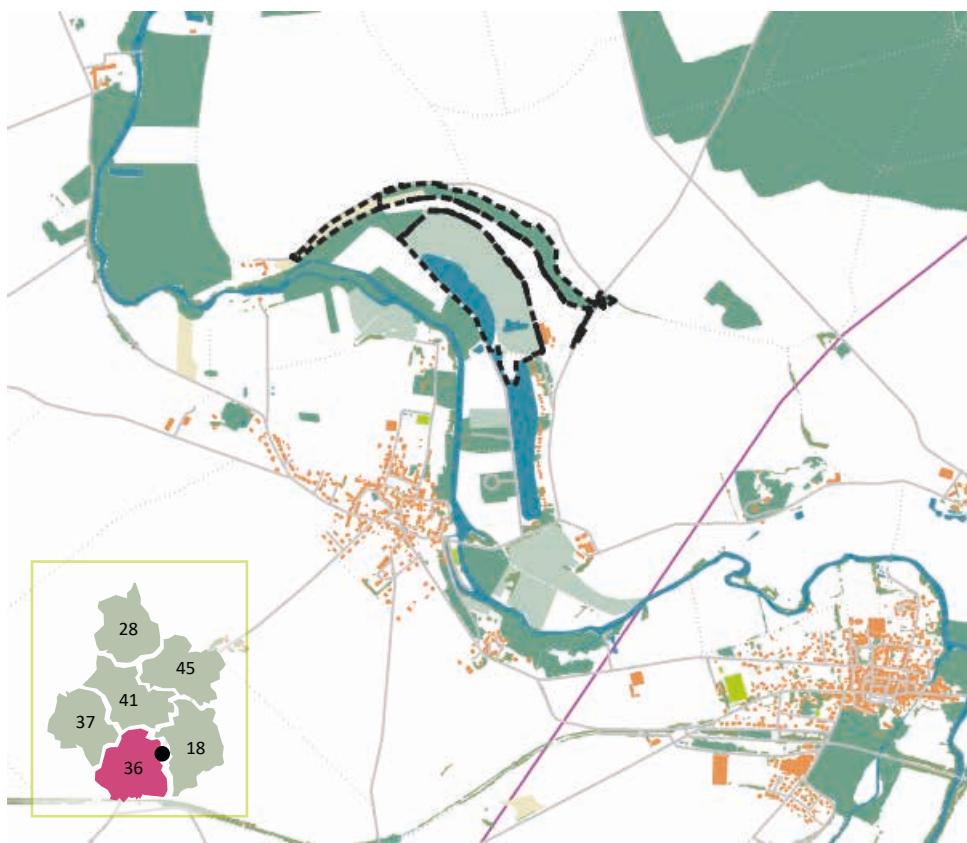


Présentation des sites à protéger

18 Pelouses et marais de Roussy (Saint-Georges-sur-Arnon)

Indre

Localisation du site



Surface

23 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- **Natura 2000, ZSC**
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- **Arrêté de protection de biotope**
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

<p>Espèces phares</p> <p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i>, PN, LR régionale : EN • Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i>, PN, LR régionale : VU • Gobemouche noir, <i>Ficedula hypoleuca</i>, PN, LR régionale : EN • Chevalier guignette, <i>Actitis hypoleucus</i>, PN, LR régionale : EN • Phragmite des joncs, <i>Acrocephalus schoenobaenus</i>, PN, LR régionale : VU <p>Flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inule des montagnes, <i>Inula montana</i>, PN, LR régionale : EN • Ophrys bourdon, <i>Ophrys fuciflora</i>, PR, LR régionale : VU • Anémone pulsatille, <i>Pulsatilla vulgaris</i>, PR, LR régionale : VU • Fougère des marais, <i>Thelypteris palustris</i>, PR, LR régionale : VU <p>habitats phares</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bas marais à <i>Cladium mariscus</i> (CB 53.3), LR régionale : VU • Pelouses calcicoles méso-xérophiles (CB 34.62), LR régionale : VU 	<p>Anémone pulsatille © S. Wroza</p>
	<p>Vue aérienne du marais © A. Choréin</p>

Description du site, suite

La pelouse se situe sur le flanc Nord de la vallée de l'Arnon, à moins de 500 m au Nord-Est du bourg de Saint-Georges-sur-Arnon (sur la limite départementale avec le Cher). A ce niveau, la rivière bute sur un coteau et décrit une courbe avant d'infléchir son cours vers le Nord-Ouest. La partie marais est située au fond de la vallée de l'Arnon, dans une boucle du cours d'eau ayant produit une sédimentation à l'origine du marais. Elle est principalement couverte de roselières et de saulaies marécageuses. Les pelouses sont situées sur le flanc nord de la vallée de l'Arnon, où la pente assez forte les expose au sud. Il s'agit de pelouses calcaires qui dominent le marais de Roussy. Ce versant dont la pente est assez forte est donc bien exposé au Sud.

La richesse floristique du site est particulièrement élevée. Il abrite au total 4 habitats déterminants et 33 espèces déterminantes, dont 6 protégées.

Cette pelouse calcaire s'avère de ce fait une des plus intéressantes du département, de la vallée de l'Arnon et même de la région.

On notera à ce titre la présence d'espèces rares ou peu communes comme *Seseli libanotis*, *Ophrys fuciflora*, *Trinia glauca*, *Linum leonii*, *Helianthemum oelandicum ssp. incanum*, *Pulsatilla vulgaris*...

Avec le marais de Roussy qu'il domine, ce coteau forme un paysage remarquable dans la Champagne berrichonne ainsi qu'un site de grand intérêt écologique.

Le site est propriété de la commune, et la partie marais est gérée par le CEN CVL, ainsi qu'une partie de la pelouse, dans le cadre d'une convention de gestion avec la commune de Saint-Georges-sur-Arnon. Cette convention de gestion doit être renouvelée cette année.

Objectifs de protection

Le plan de gestion prévoit des interventions de restauration par bûcheronnage et débroussaillage, ainsi que des opérations d'entretien par débroussaillage, broyage et gestion pastorale. Les périodes de ces interventions sont précisées dans le plan de gestion. Les abords sont parcourus de plusieurs sentiers, et les rives de l'Arnon sont aménagées par un sentier pédestre, un parcours de pêche et diverses infrastructures (parcs de stationnement, tables de pique-nique, etc.). Par conséquent, le plan de gestion prévoit également des aménagements visant à canaliser la circulation du public.

Mesures pour l'ensemble du site :

- Interdiction de fertilisation ou d'amendement à l'exception des fertilisations résultant de pratiques d'écobuages contrôlés
- Interdiction de laisser divaguer les chiens sauf chiens gardiennage ou en action de chasse
- Circulation des véhicules à moteur soumise à autorisation
- Interdiction de capture d'animaux et cueillette de végétaux
- Interdiction de circuler à pied, en vélo ou avec un engin motorisé en dehors des chemins prévus

Mesures pour les pelouses :

- Interdiction de retourner les prairies

Les dérogations en matière de circulation concerneraient le propriétaire et le gestionnaire du site, les éventuels prestataires intervenant pour la gestion ou les travaux d'entretien du site et les chargés d'études scientifiques. Seront également concernées par les dérogations les actions de police, de secours, et liées à la santé publique.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

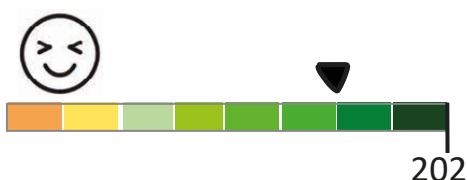


Partenaire(s) du projet



Commune de Saint-Georges-sur-Arnon

Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

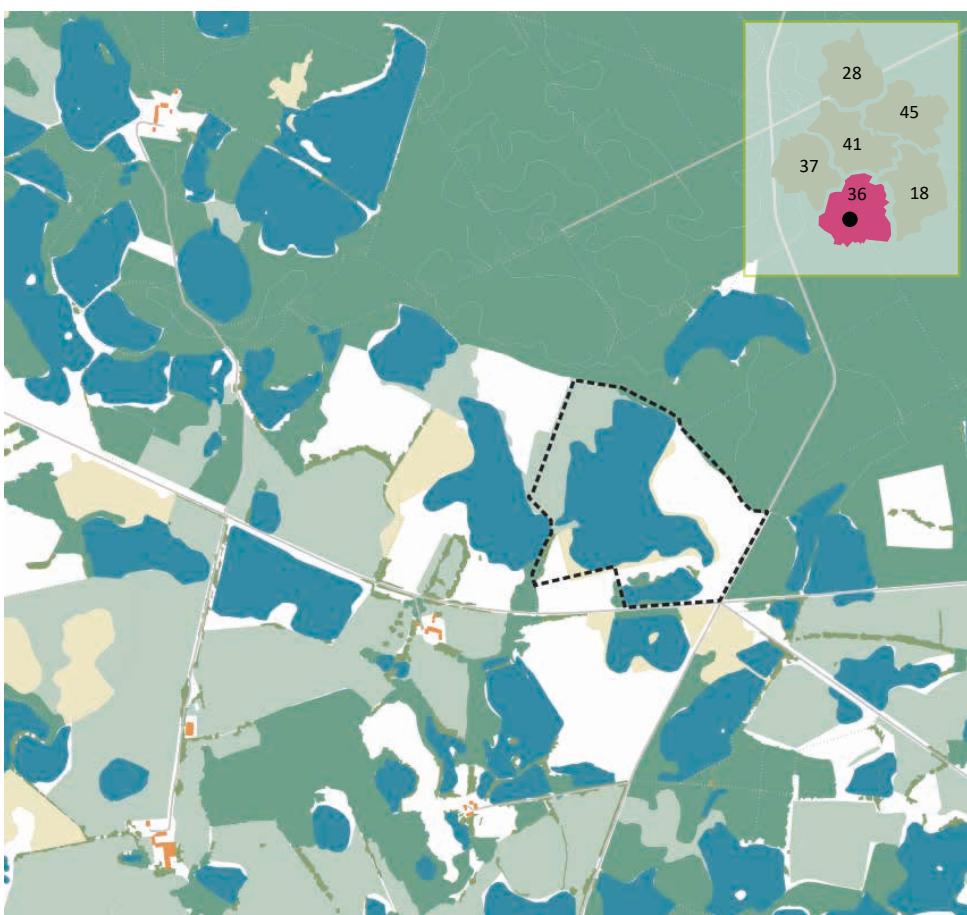


Présentation des sites à protéger

19 Étang Pisseloup (Vendoeuvres)

Indre

Localisation du site



Surface

23 ha

Status du site

- Znief I
- Znief II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- **Arrêté de protection de biotope**
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Faune :
- Butor étoilé, *Botaurus stellaris*, PN, LR régionale : **CR**
 - Grèbe à cou noir, *Podiceps nigricollis*, PN, LR régionale : **VU**
 - Héron pourpré, *Ardea purpurea*, PN, LR régionale : **VU**
 - Grèbe castagneux, *Tachybaptus ruficollis*, PN
 - Cistude d'Europe, *Emys orbicularis*, PN

Flore :

- Nénuphar blanc, *Nymphaea alba*, déterminante ZNIEFF
- Sabline des montagnes, *Arenaria montana*, déterminante ZNIEFF
- Hélianthème taché, *Tuberaria guttata*, déterminante ZNIEFF
- Cicendie filiforme, *Cicendia filiformis*, LR régionale : **VU**, LR régionale : **VU**

Héron pourpré © S. Colas



habitats phares

- Gazons amphibiens des berges exondées (CB 22.321)
- Végétations aquatiques des étangs et des mares (CB 22.4)
- Communauté de roselières (CB 53.1)

Vue aérienne de l'étang © N. Van Ingen



Description du site, suite

Cet étang est exceptionnellement bien conservé, grâce à une gestion respectueuse de l'environnement par son ancien propriétaire, entérinée par une convention de gestion entre Indre Nature et lui depuis 2019. Etang en copropriété de Indre Nature, WWF et la LPO, un plan de gestion a été réalisé en 2024.

Objectifs de protection

Fermeture du milieu et modification du mode de gestion (pâturage, fauche tardive et fertilisation), dégradation des roselières, pêche intensive

Objectifs de protection : Conserver les milieux ouverts et la roselière

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaires(s) du projet



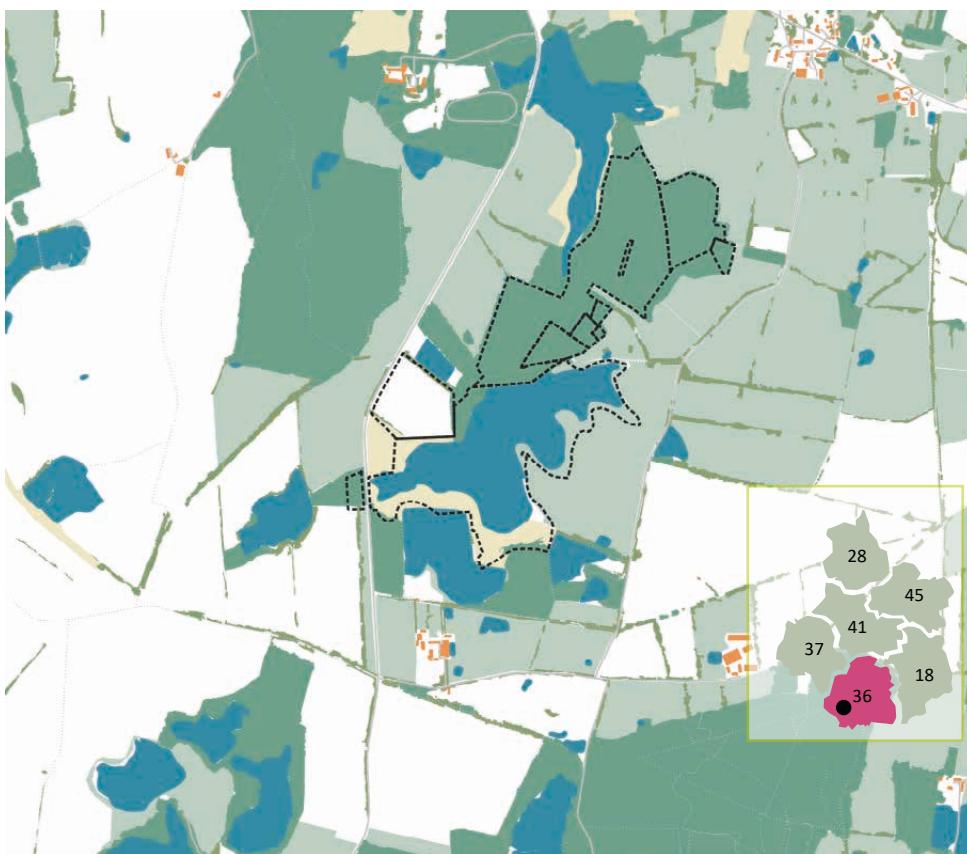
Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

20 Étang de la Rouère (Ruffec)

Localisation du site



Surface

78 ha

Status du site

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- **Parc naturel régional**
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- **Arrêté de protection de biotope**
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Faune :
- Butor étoilé, *Botaurus stellaris*, PN, LR régionale : **CR**, nidification possible
 - Grèbe à cou noir, *Podiceps nigricollis*, PN, LR régionale : **YU**, nidification probable
 - Héron pourpré, *Ardea purpurea*, PN, LR régionale : **YU**, nidification certaine
 - Busard des roseaux, *Circus aeruginosus*, PN, LR régionale : **EN**, nidification certaine
 - Guifette moustac, *Chlidonias hybrida*, PN, LR régionale : **EN**, nidification certaine
 - Mouette rieuse, *Chroicocephalus ridibundus*, PN, LR régionale : **EN**, nidification certaine
 - Locustelle luscinioïde, *Locustella luscinioides*, PN, LR régionale : **CR**, nidification certaine
 - Rousserolle turdoïde, *Acrocephalus arundinaceus*, PN, LR régionale : **CR**, nidification certaine
 - Cistude d'Europe, *Emys orbicularis*, PN,

Grèbe à cou noir © S. Colas



habitats phares

- Flore :
- Spiranthe d'automne, *Spiranthes spiralis*, PR, LR régionale : **EN**
 - Caldésie à feuilles de Parnassie, *Caldesia parnassifolia*, DH annexe II, PN, LR régionale : **EN**
 - Lys martagon, *Lilium martagon*, PR
 - Boulette d'eau, *Pilularia globulifera*, PN

Vue de l'étang © K. Delaby



Description du site, suite

Le site a été acquis par l'association Chérine en 2024. Il est composé d'un étang de 35ha, un bois de 34ha, une prairie de 7ha. Pour la partie boisée attenant à l'étang, non gérée depuis plus de 50 ans, une visite préalable a permis de constater la présence de nombreux bois morts, sur pieds ou couchés. Cette partie boisée restera en non gestion. L'étang de la Rouère est un des rares étangs à roselière au sud de la Creuse, si ce n'est le seul. La surface de la roselière est estimée à environ 7 ha.

Gestion : non gestion pour la partie boisée, restauration de la roselière de l'étang, pisciculture extensive, entretien des prairies par convention de gestion.

Menaces : fermeture du milieu, modification du mode de gestion, dégradation des roselières, pêche intensive

Objectifs de protection

Conserver les milieux ouverts et la roselière, interdire les produits phytosanitaires, la fertilisation et l'amendement, interdire la pêche intensive.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaires(s) du projet

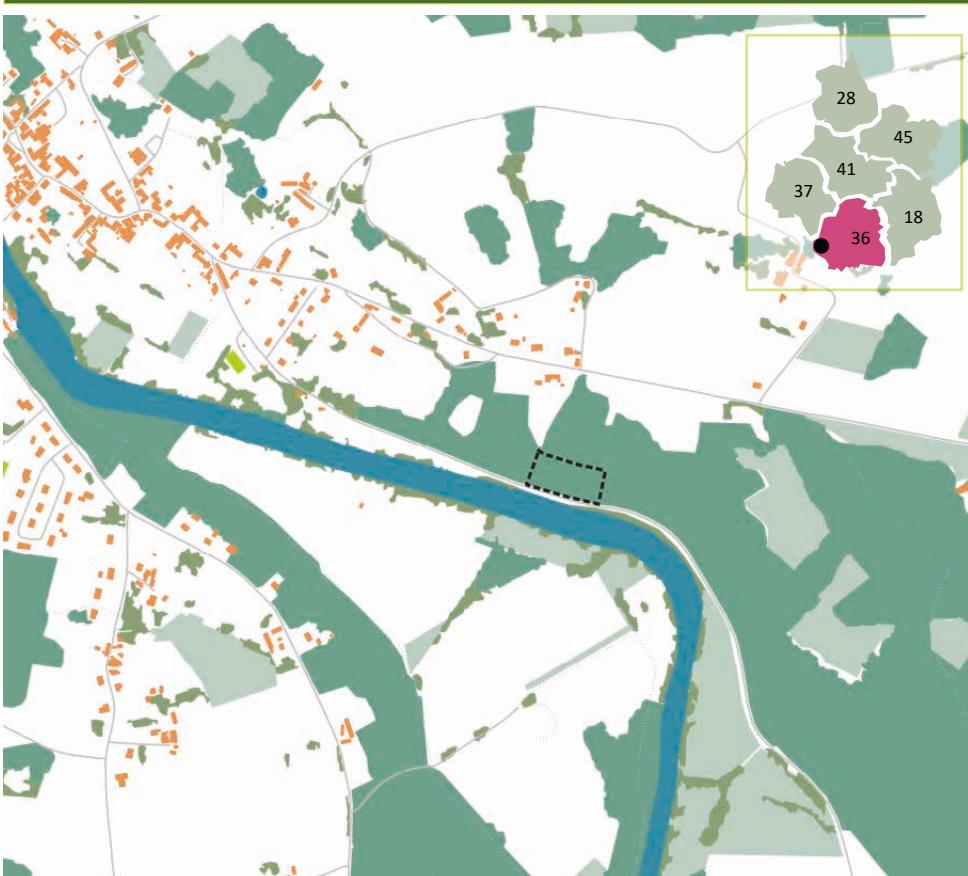


Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

21 Grotte de la roche noire (Mérigny)

Localisation du site		Surface
		0,6 ha
Status du site		
<ul style="list-style-type: none"> • Znieff I • Znieff II • Natura 2000, ZPS • Natura 2000, ZSC • Parc naturel régional • Forêt sous régime forestier • Site du CEN • Espace naturel sensible • Site inscrit ou classé 		
Protections(s) envisagée(s)		
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de protection • Arrêté de protection de biotope • Arrêté de protection d'habitat naturel • Arrêté de protection de géotope • Zone de protection forte au cas par cas • Réserve biologique • Réserve naturelle nationale • Réserve naturelle régionale • Autre 		
Espèces phares	<p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rhinolophe euryale, <i>Rhinolophus euryale</i>, PN, LR régionale : VU, Ann II DH • Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>, PN, Ann II DH • Petit Rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i>, PN, Ann II DH • Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i>, PN 	
	<p>Grand Rhinolophe © J.C. de Massary</p> 	
habitats phares	<p>• Grotte</p>	
	<p>Vue de la grotte © T. Roulliaud</p> 	

Description du site, suite

À la sortie du bourg de Mérigny, l'eau de l'Anglin s'infiltra sous une falaise et forme une rivière souterraine de 1,6 km.

Le site abritant les chiroptères est un gouffre vertical menant à des galeries. La parcelle appartient à une association communale de protection du patrimoine historique.

Le site est utilisé surtout en été, et a déjà accueilli entre 400 et 1400 individus de Rhinolophe euryale. L'hiver, il accueille quelques Grands rhinolophes.

Les principales menaces sont la fréquentation de la parcelle, l'obstruction de l'entrée

Objectifs de protection

Protection de la cavité.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaires(s) du projet



Association des Amis de
Mérigny et de ses Environs

Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

22 Tourbière du bois de Sainte Sévère (Sainte-Sévère-sur-Indre)

Indre

Localisation du site



Surface

1,6 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Flore :
- Rossolis à feuilles rondes, *Drosera rotundifolia*, PN, LR régionale : **EN**
 - Rossolis intermédiaire, *Drosera intermedia*, PN, LR régionale : **EN**

Drosera intermedia © K. Delaby



habitats phares

- Tourbières hautes actives (CB 51.11)
- Landes humides atlantiques septentrionales (CB 31.11)
- Bas-marais acides (CB 54.4)

XX © XX

Description du site, suite

La tourbière se trouve en ZNIEFF I, dans un bois privé, sur la bordure Est du bois de Sainte-Sévère. Elle s'est sérieusement enrichie depuis une dizaine d'années. Elle nécessiterait d'importants travaux de restauration.

Objectifs de protection

Interdire le drainage, réglementer la fréquentation du public, interdire les plantations, interdire l'exploitation de la tourbe.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

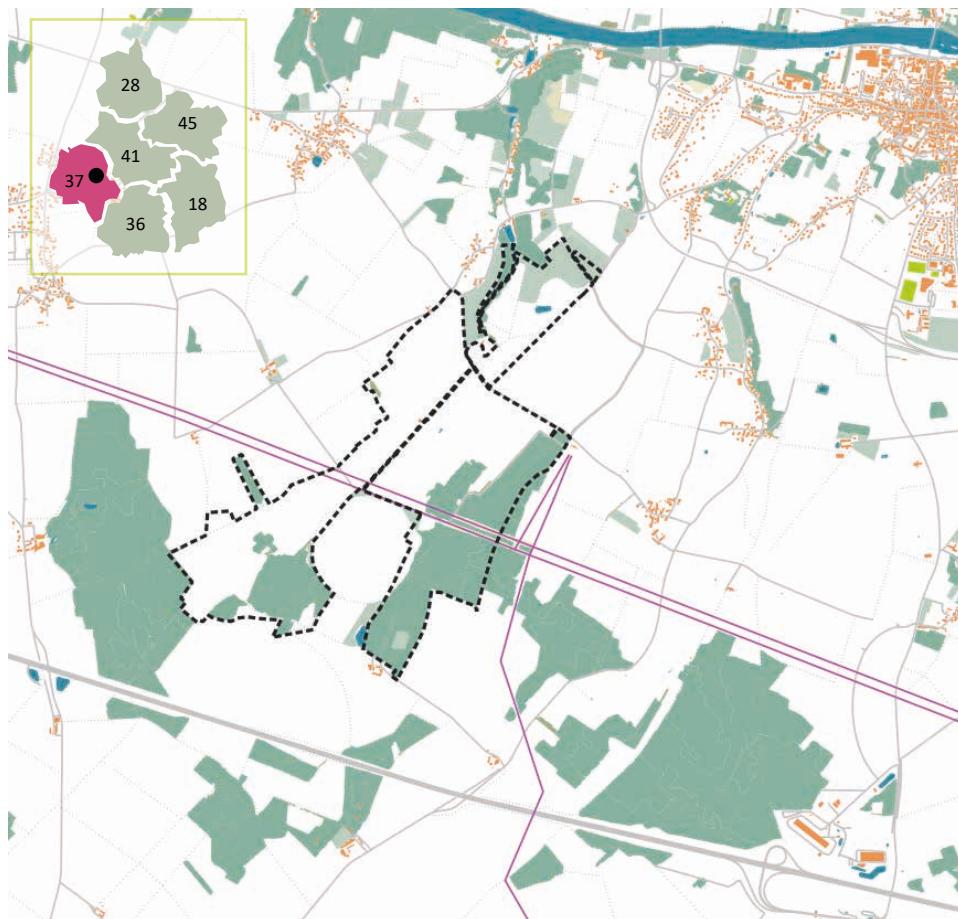


Présentation des sites à protéger

23 Pelouses et carrières de Bléré (Bléré)

Indre-et-Loire

Localisation du site



Surface

177 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou site classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre : site de l'INPG

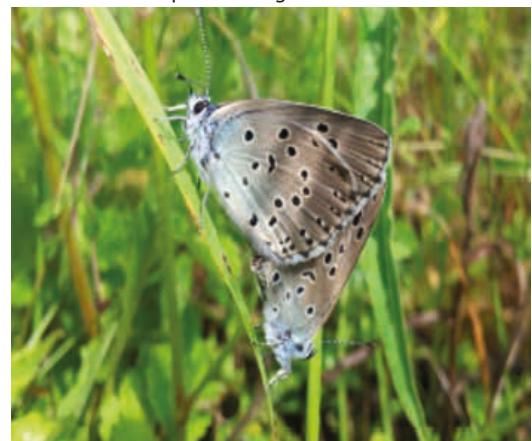
Faune :

- Azuré du Serpolet, *Phengaris arion*, PN, LR régionale : **VU**
- Bacchante, *Lopinga achine*, PN
- Laineuse du Prunellier, *Eriogaster catax*, PN
- Mercure, *Arethusa arethusa*, LR régionale : **EN**
- Zygène de la petite Coronille, *Zygaea fausta*, **EN**
- Zygène du Panicaud, *Zygaea sarpdon*, LR régionale : **VU**
- Oedicnème criard, *Burhinus oedicnemus*, PN
- Pélédyte ponctué, *Pelodytes punctatus*, PN, LR régionale : **EN**

Flore :

- Buplevre très grêle, *Bupleurum tenuissimum*, PR, LR régionale : **CR**
- Cardoncelle molle, *Carthamus mitissimus*, PR
- Cotonnière dressée, *Bombycilaena erecta*, LR régionale : **EN**
- Koelerie du Valais, *Koeleria vallesiana*, PR
- Gesse à fruits ronds, *Lathyrus sphaericus*, LR régionale : **CR**
- Lin de Léon, *Linum leonii*, PR, LR régionale : **EN**
- Orchis brûlé, *Neotinea ustulata*, PR
- Orchis pyramidale, *Anacamptis pyramidalis*, PR
- Orchis militaire, *Orchis militaris*; PR, LR régionale : **VU**
- Orobanche blanche, *Orobanche alba*, LR régionale : **VU**
- Pulsatille commune, *Pulsatilla vulgaris*, PR, LR régionale : **VU**
- Sabline à grandes fleurs, *Arenaria grandiflora*, PR, LR régionale : **CR**
- Sabline des Chaumes, *Arenaria controversa*, PN, LR régionale : **EN**
- Scille d'automne, *Prospero autumnale*, PR

Azuré du Serpolet *Phengaris arion* © CEN CVL



Espèces phares

- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (UE 6210*)
- Pelouses calcicoles xérophiles (UE 6210-26)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (UE 6510)
- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (UE 5130-2)

habitats phares

Friche calcaire post-culturale des Vézons © R.Paillat



Description du site, suite

Le site des pelouses de Bléré se situe au cœur de la Champeigne tourangelle, et représente en cela une enclave de biodiversité patrimoniale au sein d'un plateau de céréaliculture intensive. Les pelouses calcicoles représentent l'intérêt principal du site avec le cortège d'espèces qui leur sont liées. On notera que ce secteur est connu depuis longtemps par les naturalistes, étant l'un des plus riches en espèces menacées du département. Différents espaces naturels y sont inclus : un espace naturel sensible, une ZNIEFF, un site du conservatoire d'espaces naturels de Centre-Val de Loire et deux sites inscrits à l'inventaire national du patrimoine géologique.

Sur la partie Nord et Sud-Ouest, le foncier est relativement simple, avec une majorité à la possession de la commune de Bléré, une partie acquise par le CEN, l'ancienne exploitation toujours propriété de la Ligérienne et deux privés. Le périmètre idéal, incluant le boisement thermophile au Sud-Est concerne quant à lui une quarantaine de propriétaires. La gestion sur les parcelles communales est rétrocédée au CEN via un bail emphytéotique depuis 2005.

Ces pelouses sont majoritairement la résultante d'un pastoralisme ovin extensif. La rationalisation et l'intensification des pratiques agricoles ont conduit à leur disparition dans la seconde moitié du 20^e siècle. En 1960, les pelouses calcicoles occupaient 90 % du site tel que défini aujourd'hui. Sur ces milieux remarquables, l'entomofaune est riche et diversifiée, signalons la présence de l'Azuré du Serpolet, de plusieurs orthoptères patrimoniaux tel l'Ephippigère des vignes, le Zygène de la petite Coronille...

Concernant la flore, 10 espèces sont protégées et une zone de conservation a été mise en place dans les années 2000 au niveau de l'ancien front d'exploitation de la carrière afin de ne pas dégrader et détruire les stations de Sabline à grandes fleurs. Lors de la remise en état de cette zone (fin d'exploitation), un effort a été déployé par le carrier afin de reconstituer un habitat typique de fourrés calcicoles et de mésobromion.

Aujourd'hui, en l'absence de mise en valeur de l'ancienne carrière, des possibilités de déploiement d'installation EnR ont été évoquées mais ne sont pas arrivées à terme. Ces grandes surfaces sont en tout cas convoitées, mais la Ligérienne est prête à s'engager dans une valorisation plus cohérente avec les enjeux du site. La commune, dont les habitants qui utilisent déjà le sentier d'interprétation, est également ouverte à une protection et reconnaissance de plus grande envergure.

Objectifs de protection

Une réserve naturelle nationale permettrait de mettre autour de la table toutes les parties prenantes du site. Un organisme gestionnaire sur une zone d'une telle surface, accompagné de financement est indispensable. En effet, certains secteurs se dégradent plus vite que d'autres, et d'autres (carrières) pourraient rapidement retrouver des faciès d'intérêt. Au sein d'une agriculture intensive, des habitats patrimoniaux de grande superficie sont autant de potentialité d'accueil pour des espèces aux aires de répartition très fragmentées. Aujourd'hui, des connaissances sont à améliorer pour certains groupes, et la présence d'un conservateur à temps plein offrirait la possibilité de découvrir de nouvelles espèces et d'assurer un meilleur suivi sur le long terme de celles déjà inventoriées.

Au-delà de la préservation du site, le volet pédagogique et la fréquentation encadrée du public pourront ensuite s'étendre plus au sud sur les carrières par exemple. L'aspect géologique est visuellement intéressant avec la présence de buttons et de traces d'exploitation. On pourrait imaginer une mise en valeur de fronts de taille pour faciliter la compréhension de la lecture géologique du paysage.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

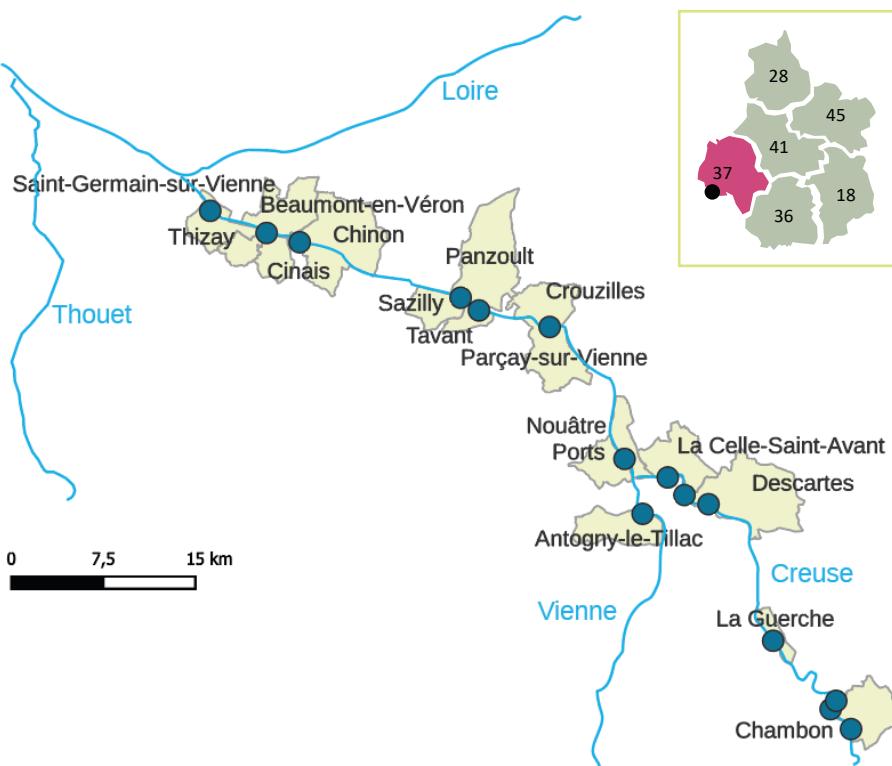


Présentation des sites à protéger

24 Stations de Grande Mulette de la Vienne et de la Creuse (27 communes)

Indre-et-Loire

Localisation du site



Surface

117,3 ha

Status du site

- Znief I
- Znief II
- **Natura 2000, ZPS**
- Natura 2000, ZSC
- **Parc naturel régional**
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou site classé

Protections(s) envisagée(s)

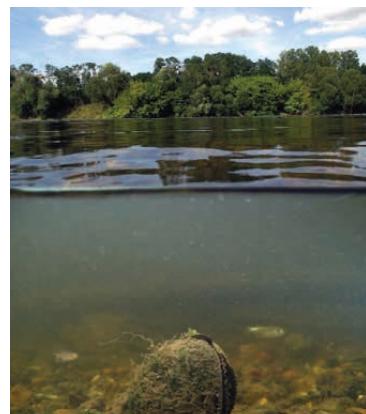
- Arrêté de protection
- **Arrêté de protection de biotope**
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

Faune :

- Grande Mulette, *Pseudunio auricularius*, PN, LR internationale, nationale, régionale : **CR**,
- Lamproie marine, *Petromyzon marinus*, PN, LR régionale : **VU** mais tendance à l'extinction (**CR**) en 2024
- Gomphé de Graslin, *Gomphus graslinii*, PN
- Guêpier d'Europe, *Merops apiaster*, PN, LRR : **VU**
- Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*, PN

Grande mulette sur fond caillouteux ©Biotope



Coquille récente de Grande mulette ©Biotope



habitats phares

La Grande Mulette apprécie les cours d'eau en bon état écologique, oxygénés avec granulométrie diversifiée. Pas de rattachement particulier au niveau des habitats HIC. Pour Corine Biotope : eaux courantes (UE 24.1)

Description du site, suite

Périmètre basé sous forme de tronçons délimitant des zones de recensement de Grande Mulette, historiques ou actuelles. La présence d'habitats favorables, si l'espèce n'a pas été inventoriée récemment, est également pris en compte. Le choix repose de plus sur la présence de frayères de Lamproie marine, poisson-hôte de la Grande mulette. Dans l'état actuel des connaissances, le périmètre inclut des stations avec observations anciennes qui ne seront peut-être pas conservées au final. Tronçons entièrement en DPF, avec réflexion au cas-par-cas pour inclure des portions de ripisylve selon l'enjeu.

Espèce en danger critique d'extinction, la Grande mulette se retrouve sur la Vienne et la Creuse, l'un des derniers secteurs à l'accueillir au niveau national et à présenter des preuves de reproduction récente. Son aire de répartition a été divisée par 10 sur les deux derniers siècles. La responsabilité de la France et de la région Centre-Val de Loire est donc importante dans une optique de conservation et d'inversion de tendance.

Les menaces pesant actuellement sur la Grande Mulette sont principalement liées au mauvais statut de conservation de ses deux poissons-hôtes primaires connus actuellement, à la détérioration de son habitat et de la qualité de l'eau, au réchauffement climatique et à la présence de certaines espèces exotiques envahissantes.

Les préconisations envisagées par une protection pourront avoir un impact sur certains usages du cours d'eau. Cela nécessitera une concertation rigoureuse, notamment dans le cadre d'activités socio-économiques liées au tourisme.

Objectifs de protection

La protection envisagée a globalement pour but d'éviter la destruction des individus, la modification de son habitat et de la qualité de l'eau et le maintien d'une sédimentologie convenable.

Quelques mesures potentielles :

- Les dessouchages en berge
- Les travaux de modification du lit et ouvrages
- Tout abandon de matière organique (tonte de pelouses, grumes, andains..)
- L'abandon des produits de coupe
- La coupe à blanc
- Le piétinement et la divagation du bétail
- Le dépôt de bois
- Les nouveaux prélèvements d'eau (hors bétail)
- Les rejets
- La baignade
- Les passages à vélo et à pied, et piétinements liés à toute activité humaine
- Le passage d'engins motorisés ou non
- L'amarrage, le fichage et le débarquement d'embarcations motorisées ou non
- Toute introduction d'espèces, tout alevinage et relâcher d'espèce

Information et pédagogie à destination du grand public via des panneaux de sensibilisation différents des panneaux d'interdiction de l'APB.

Panneautage avec numéro d'arrêté et renvoi à la réglementation en berge et dans le cours d'eau.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

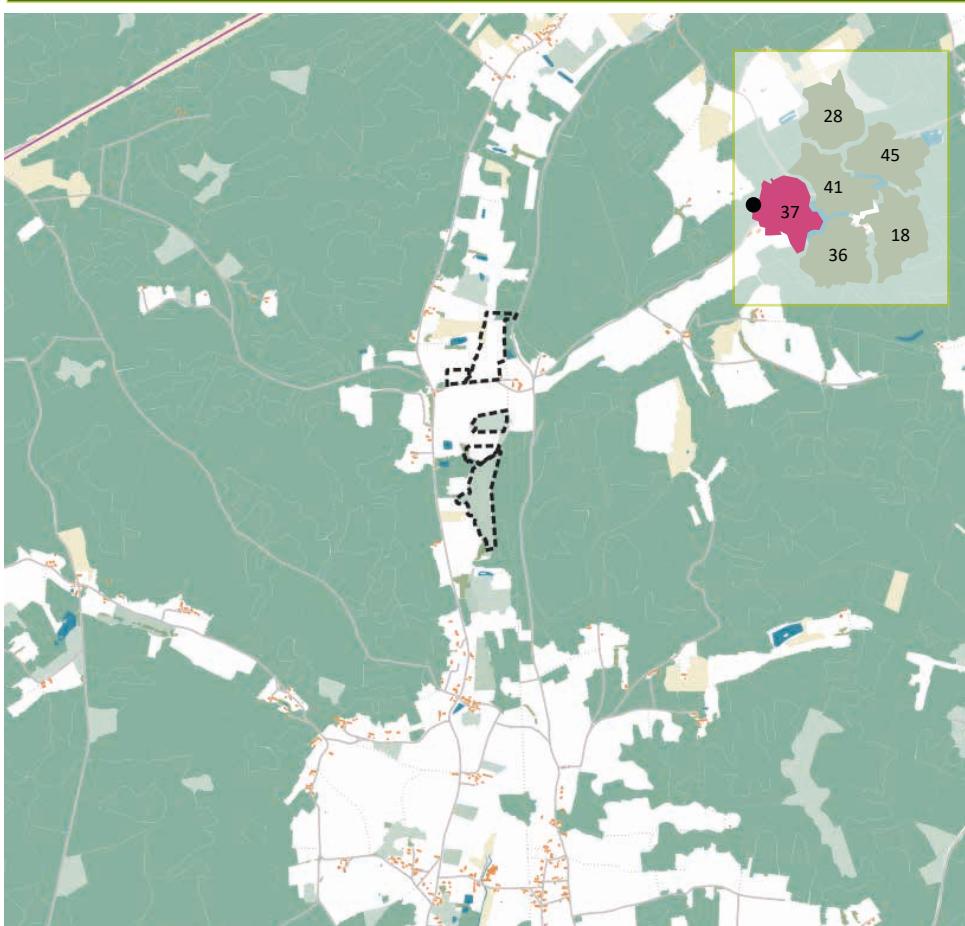


Présentation des sites à protéger

25 Prairies de Saint-Gilles (Benais, Bourgueil)

Indre-et-Loire

Localisation du site



Surface

12,94 ha

Status du site

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou site classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Faune :
- Azuré de la Sanguisorbe, *Phengaris teleius*, PN, LR régionale : **CR**
 - Miroir, *Heteropterus morpheus*, LR régionale : **VU**, déterminante ZNIEFF
 - Criquet des roseaux, *Mecostethus parapleurus*, LR régionale : **EN**, déterminante ZNIEFF
- Flore :
- Mouron d'eau, *Samolus valerandi*, PR, déterminante ZNIEFF
 - Sanguisorbe officinale, *Sanguisorba officinalis*, PR, déterminante ZNIEFF

Azuré de la Sanguisorbe ©G. Pellé



habitats phares

- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins (UE 6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (UE 6510)

Vue d'une prairie de fauche ©CBNBP



Description du site, suite

Ce site est localisé dans la vallée du Changeon, c'est la deuxième station d'Azuré de la sanguisorbe connue en Région Centre. Les prairies à Sanguisorbe visées regroupent toutes plusieurs observations récurrentes du papillon depuis une dizaine d'années ou plus. Cet habitat, peu fréquent en région, se développe sur sols basiques peu profonds et renferme une forte richesse floristique et faunistique.

5 parcelles à fort enjeu ont donc été identifiées, dont l'une d'elle, de 0,72 ha, a été acquise par le CEN en 2022, avec plan de gestion rédigé en faveur de l'Azuré de la sanguisorbe et plus précisément des prairies humides. Les 4 autres parcelles appartiennent à des particuliers ou personne morale.

Toutes les parcelles du projet d'Arrêté ne sont pas toutes couvertes à 100 % de formations à Sanguisorbe ; le choix de les prendre dans leur entièreté réside dans les possibilités de restauration, de gestion en réflexion sur le site, et pour une cohérence en termes de limites de périmètre. La dynamique autour de ce secteur est en effet très positive, avec la signature d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur la parcelle ZA018 entre le propriétaire et la CCTOVAL.

Cette population d'Azurés de la sanguisorbe est vulnérable du fait de sa concentration sur une faible surface d'habitat favorable, souvent fragmenté. De plus, la diminution du nombre de stations historiques sur le secteur du Changeon s'accompagne d'une diminution des effectifs de *P. teleius* sur les parcelles visées pour l'APHN. Ce type de milieu humide est très sensible et tends à disparaître, pour diverses raisons, notamment dans un contexte de populiculture et de déprise agricole importante dans la Vallée du Changeon. Cela limite l'expansion de *Sanguisorba officinalis* et, par conséquent, du papillon. La dépendance de l'Azuré à ses deux hôtes, plante et fourmi, l'expose également davantage aux conséquences de la modification de son habitat.

Objectifs de protection

La réglementation portera en premier lieu sur le retourne et le travail du sol, et la plantation de vignes et de boisements. Les travaux de drainage et de creusement de fossé complèteront les interdictions de pratiques tendant à modifier le caractère humide de la zone, et donc de l'habitat favorable à l'accueil de *P. teleius*. L'activité de fauche est étroitement liée à l'expression des prairies concernées par le projet d'APHN, ainsi sa prise en compte doit faire l'objet d'une mention dans la rédaction de l'arrêté. Elle sera autorisée seulement en dehors de la période du 1er juin au 15 septembre, plage de temps propice au cycle de vie du papillon (vol, reproduction et ponte). L'allumage de feu, l'écoubage et l'utilisation de produits phytosanitaires seront également interdits. Les dérogations pourront concerner les chargés d'études scientifiques, et les opérations de gestion ayant pour objectif le maintien ou la restauration de l'habitat favorable à l'Azuré de la Sanguisorbe.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



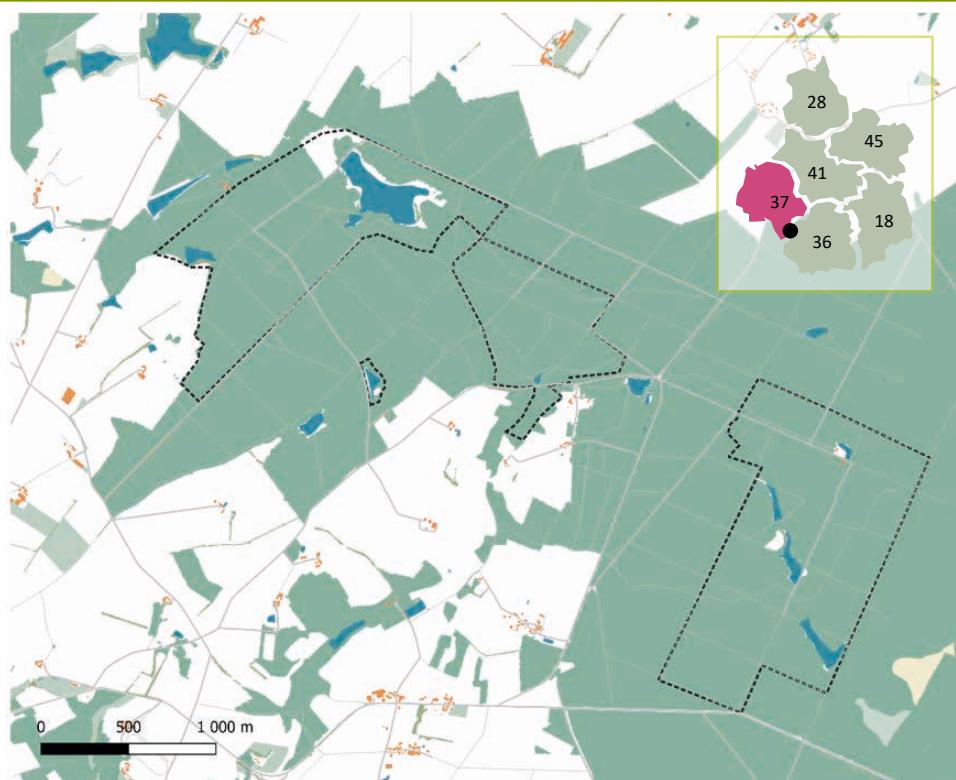
Partenaire(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Localisation du site



Surface

329 ha

Un propriétaire foncier

Status du site

- Zniew I
- Zniew II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Leucorrhine à large queue, *Leucorrhinia caudalis*, PN, LR régionale : EN
- Pic cendré, *Picus canus*, PN
- Cigogne noire, *Ciconia nigra*, PN, LR régionale : CR
- Cistude d'Europe, *Emys orbicularis*, PR
- Triton marbré, *Triturus marmoratus*, PN, LR régionale : VU
- Damier de la succise, *Euphydryas aurinia*, LR régionale : VU
- Chat forestier, *Felis silvestris*, PN, LR régionale : VU
- Grassette du Portugal, *Pinguicula lusitanica*, PR, LR régionale : EN
- Laîche appauvrie, *Carex depauperata*, PR, LR régionale : VU
- Rossolis à feuilles rondes, *Drosera rotundifolia*, PN, LR régionale : EN
- Linaigrette à feuilles étroites, *Eriophorum angustifolium*, PR, LR régionale : EN
- Jonc hétérophylle, *Juncus heterophyllus*, PR, LR régionale : VU
- Littorelle à une fleur, *Littorella uniflora*, PR, LR régionale : VU
- Choin noirâtre, *Schoenus nigricans*, PR, LR régionale : VU
- Flûteau nageant, *Luronium natans*, PN, LR régionale : VU
- Silène à oreillettes, *Silene otites*, LR régionale : CR

habitats phares

- Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae* (UE 3110)
- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (UE 3140)
- Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles (UE 4010)
- Landes atlantiques fraîches méridionales (UE 4030)
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (UE 6210*)
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (UE 6230*)
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (UE 6410)
- Tourbières hautes actives (UE 7110*)
- Tourbières basses alcalines (UE 7230)

Mare accueillant une des plus importantes populations de Leucorrhine à large queue de la région, 2021 © E.Sansault



Suintements tourbeux à *Drosera rotundifolia* et *Pinguicula lusitanica*, 2014 © E.Sansault



Description du site, suite

La forêt de Preuilly représente un massif de plus de 3000 ha entre le Sud de l'Indre-et-Loire et l'Indre. Le périmètre SAP est quant à lui situé sur la partie en forêt communale, propriété de la ville de Tours, qui bénéficie d'un plan d'aménagement forestier géré par l'office national des forêts. Les enjeux de biodiversité de cette forêt sont reconnus depuis 2008 et la création d'une ZNIEFF I « Landes et ensemble humide de la forêt de Preuilly », pour des enjeux odonates (Leucorrhine à large queue), la présence de la Cistude d'Europe (une quarantaine d'individus) et de suintements tourbeux. On dénombre de nombreuses espèces patrimoniales inscrites à des plans d'actions nationaux ou régionaux telles : le Flûteau nageant et plusieurs lépidoptères en danger ou vulnérables sur la liste rouge de la Région Centre-Val de Loire.

L'écosystème de la forêt de Tours-Preuilly est remarquable pour les multiples habitats d'intérêt européen qu'il inclut notamment : des végétations des zones humides plutôt acides sur le plateau, (telles que les gazons amphibies d'étangs, les brandes), et diverses végétations développées auprès ou sur les chemins. Un autre atout du site réside dans la flore, avec plus de cinquante espèces déterminantes ZNIEFF et la faune, avec environ 100 espèces déterminantes ZNIEFF.

Sur le volet forestier, les futaies mixtes offrent par de réelles potentialités de nidification pour des espèces comme la Cigogne noire, tout comme les ruisseaux forestiers, site de nourrissage qui lui sont favorables.

Enfin, les vieilles futaies avec présence de bois mort au sol et sur pied sont particulièrement intéressantes pour la diversité de coléoptères saproxyliques (Grand Capricorne), mais aussi pour fournir des habitats et une source de nourriture aux amphibiens.

Les démarches de concertation ont débuté entre la ville de Tours et les associations naturalistes, débouchant sur l'élaboration d'un rapport détaillé par Caudalis. La prochaine étape pour la métropole est de confirmer son engagement en faisant remonter la demande de classement en réserve biologique au niveau de l'ONF.

Objectifs de protection

Avec la possibilité de classement en protection forte au cas par cas, dont les réserves biologiques font partie, la forêt de Preuilly pourrait avoir une valorisation supplémentaire sur du long-terme, la préservant d'un changement de propriétaire, ou d'autres volontés politiques.

Au regard des différents habitats recensés sur le site, la gestion nécessaire devra être différenciée ce qui renforce le choix d'un outil mixte : Réserve biologique intégrale/dirigée. En effet, le maintien en bon état de conservation, des populations d'espèces patrimoniales forestières présentes en forêt de Tours-Preuilly demande, sur le long terme et à large échelle, la présence de peuplements de feuillus ou mixtes âgés ainsi que des sols préservés de toute dégradation (tassemement, retrait du bois mort, etc.). L'idée est de viser globalement une adaptation du plan d'aménagement actuel aux enjeux des espèces forestières patrimoniales.

Le massif est ancien et du fait de la topographie modestement vallonnée, il se prête à une activité sylvicole dont les coupes et les renouvellements de peuplements empêchent une pérennisation de la nidification d'espèces telles l'Engoulevent et la Fauvette pitchou. C'est pourquoi certains secteurs nécessiteront des actions de gestion pour maintenir ou améliorer leur état de conservation. C'est le cas des zones de landes et de certains chemins dont l'évolution naturelle tend à la fermeture des milieux et à la disparition d'espèces qui leur sont liées. Le volet Réserve Biologique Dirigée est donc pertinent sur ce genre d'habitats.

Porteur(s) du projet



Partenaires(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



ASSOCIATION NATURALISTE D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

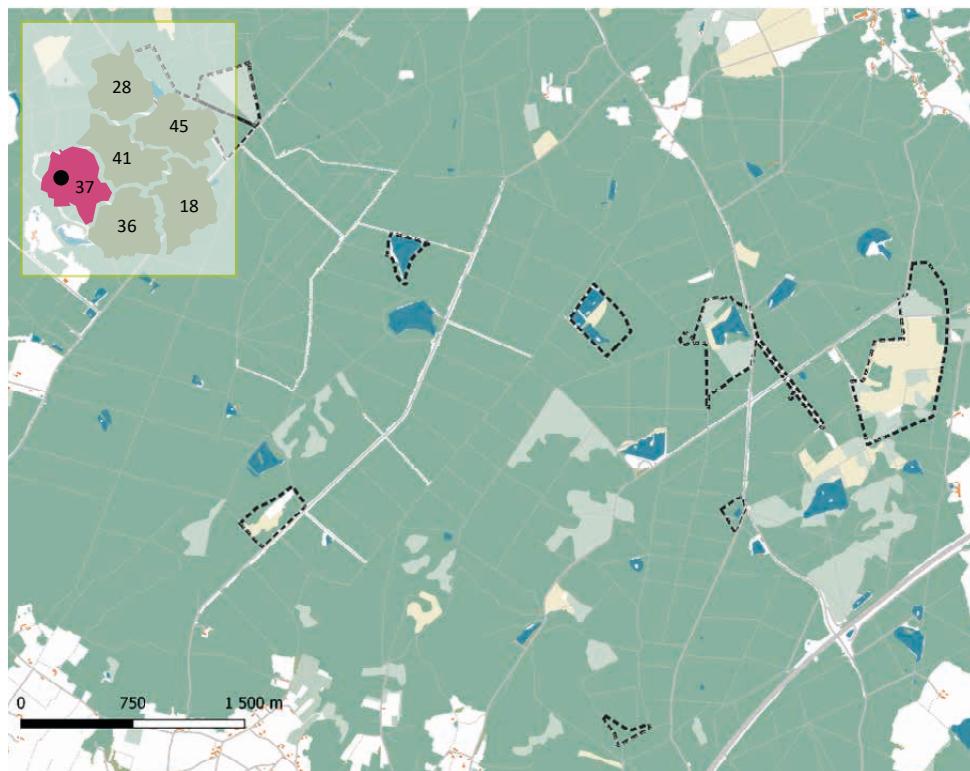


Présentation des sites à protéger

27 Étangs et landes de Saint Martin (Restigné, Contivoir, Coteaux-sur-Loire)

Indre-et-Loire

Localisation du site



Surface

100 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- **Arrêté de protection de biotope**
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Azuré des mouillères, *Phengaris alcon*, PN, LR régionale : **EN**
- Gentiane pneumonanthe, *Gentiana pneumonanthe*, PR
- Leucorrhine à gros thorax, *Leucorrhinia pectoralis*, PN, LRR : **EN**
- Leucorrhine à large queue, *Leucorrhinia caudalis*, PN, LR régionale : **EN**
- Aeshne isocèle, *Aeshna isocetes*

Phengaris alcon sur Gentiane © Caudalis



habitats phares

- Végétation amphibia vivace (UE 3110)
- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (UE 4020*)
- Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* (UE 4010)
- Pelouses à Agrostide de Curtis (UE 6230*)
- Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (UE 6410)

Landes humides atlantiques typiques du massif de Restigné © Caudalis



Description du site, suite

Périmètre regroupant les stations les plus importantes de Gentiane, avec pour certaines, les pontes connues d'Azuré des mouillères. Papillon dont l'aire de répartition est très morcelée, en diminution en France et présent seulement dans 3 départements en Centre-Val de Loire. Cet Azuré est tributaire de sa plante-hôte – la Gentiane pneumonanthe, et de fourmis pour réaliser son cycle biologique. La forte diminution des surfaces de landes en Touraine et la persistance d'une population de *P. alcon* (l'Indre-et-Loire accueille les plus grands effectifs) sur le secteur de Restigné ont motivé le périmètre. Par ailleurs, le site de prélèvement et de réintroduction (une première mondiale) d'œufs d'Azuré sont inclus dans le projet, afin d'appuyer le travail de conservation déjà enclenché. On notera d'autres enjeux secondaires sur les plans d'eau intégrés, telles différentes espèces du PRA libellules.

L'enjeu de défrichement dans le cadre de l'application du PDDFCI devra être rapidement abordé avec les services concernés. En effet des pâres-feux incluant la présence du papillon et de sa plante-hôte pourront faire l'objet d'Obligation Légale de Débroussaillage. Sur ce site, les problématiques liées aux feux de forêt devront être étudiées par rapport aux enjeux de biodiversité. La gestion déjà mise en place par l'ONF devra également être considérée dans la mise en place de l'arrêté.

Foncier majoritairement communal (forêt sous régime) et quelques privés.

Objectifs de protection

Préserver des surfaces d'habitats favorables au développement de la Gentiane et ainsi à l'accueil de *Palcon*. Veiller à certaines opérations, travaux : interdire le drainage pour maintenir un caractère humide de la zone et veiller à ne pas fertiliser pour éviter l'expression d'espèces non désirées.

Les plantations et le travail du sol seront proscrites, tout comme le passage d'engins lourds.

Ces préconisations ne concerneront qu'une partie de l'année.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



CAUDALIS
ASSOCIATION NATURALISTE D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

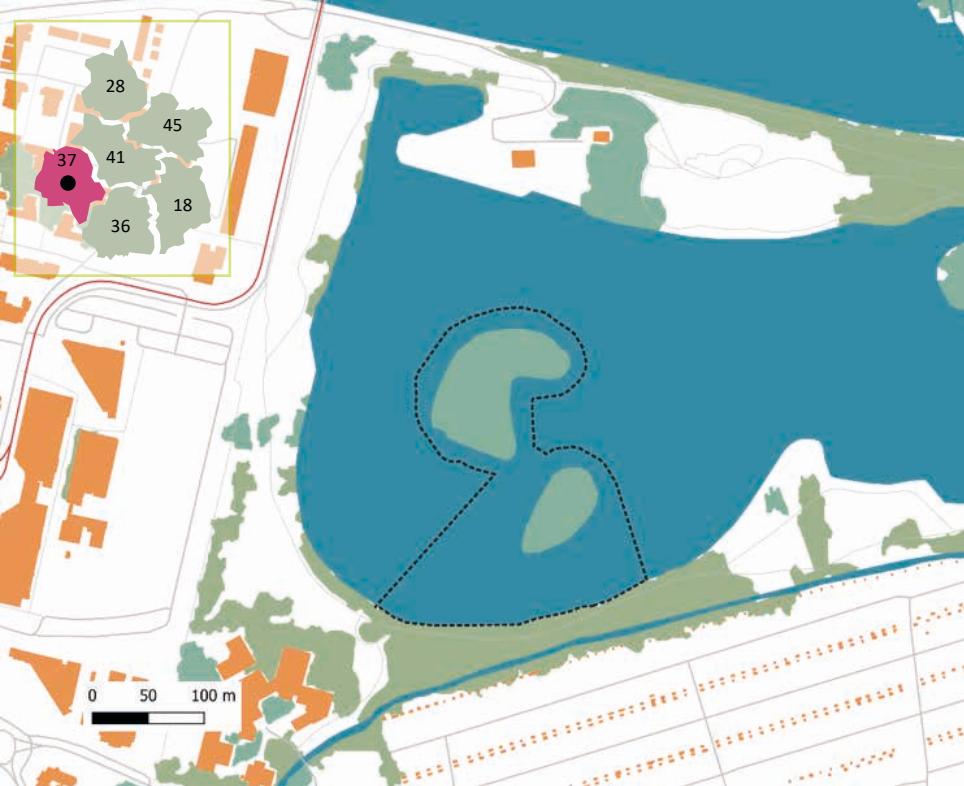
Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

28 Lac de la Bergeonnerie (Tours)

Indre-et-Loire

Localisation du site		Surface
		4 ha
Status du site		<ul style="list-style-type: none"> • Znieff I • Znieff II • Natura 2000, ZPS • Natura 2000, ZSC • Parc naturel régional • Forêt sous régime forestier • Site du CEN • Espace naturel sensible • Site inscrit ou classé
Protections(s) envisagée(s)		<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de protection • Arrêté de protection de biotope • Arrêté de protection d'habitat naturel • Arrêté de protection de géotope • Zone de protection forte au cas par cas • Réserve biologique • Réserve naturelle nationale • Réserve naturelle régionale • Autre
Espèces phares <ul style="list-style-type: none"> • Aigrette garzette, <i>Egretta garzetta</i>, PN, nicheur habituel (\pm 50 couples) • Bihoreau gris, <i>Nycticorax nycticorax</i>, PN, LR régionale : VU, nicheur habituel (\pm 20 couples) • Blongios nain, <i>Ixobrychus minutus</i>, PN, LR régionale : EN, nicheur 2019 (au moins 1 jeune) • Crabier chevelu, <i>Ardeola ralloides</i>, PN, LR régionale : CR, nicheur 2016, 2017, 2019 (4 jeunes à l'envol) • Héron cendré, <i>Ardea cinerea</i>, PN, nicheur habituel (\pm 20 couples) • Héron garde-bœufs, <i>Bubulcus ibis</i>, PN, LR régionale : VU, nicheur habituel (\pm 150 couples) • Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i>, PN, LR régionale : VU, 1-2 terriers huttes 		Grande aigrette, Aigrettes garzettes et juvénile de Bihoreau gris observés sur une des îles du Lac © P.Cabard 
habitats phares		Lac de la Bergeonnerie. On distingue bien l'île principale, au centre, et la petite île, à droite © P.Cabard 

Description du site, suite

Lac issu des travaux d'aménagement urbains de la métropole dans les années 60/70, la Bergeonnerie présente deux îles d'Aulnes et de Frênes, denses, accueillant des effectifs de hérons très importants pour le département. Apparue à la fin des années 2000, cette héronnière a pris de l'ampleur jusqu'à aujourd'hui où 6 espèces particulièrement intéressantes sont observées. Le Crabier chevelu est l'oiseau phare du site, qui a nidifié pendant 3 ans, notamment en 2019, avec 4 jeunes à l'envol. Cette espèce en danger critique d'extinction en Région Centre ne niche par ailleurs qu'en Brenne, et, en France, seulement en Camargue. Elle profite des couverts denses que lui procurent les îles et de la présence d'autres hérons. Plus réguliers, le Bihoreau gris et le Héron garde-bœufs nichent chaque année.

Ce site a également un rôle important dans l'hivernage des populations d'oiseaux et a une fonction de dortoir. Il est fort probable que les îles regroupent des individus venant de la Loire, et qui trouvent des conditions idéales pour s'y arrêter. La plupart des espèces pré-citées sont en déclin, ou souffrent de la disparition de leurs habitats, souvent corrélés au niveau d'eau.

La situation exceptionnelle en cœur d'agglomération confère donc à ce site une importance particulière, et la rend extrêmement vulnérable à toute forme de changement de politique ou de gestion. Une rencontre avec les pêcheurs (carpes) et les voileux a permis de clarifier l'utilisation du Lac et de définir un périmètre d'exclusion de la navigation. Ces deux clubs ont déjà des pratiques responsables qu'ils véhiculent auprès de leurs membres. La prise d'un APB permettra d'ancrer les bons comportements sur le long terme. D'autres activités ont lieu plus ponctuellement, avec certaines animations sur le lac au moment du forum des associations.

Objectifs de protection

Le but de l'arrêté est donc de créer un périmètre où la navigation sera interdite en tout temps (voir carte), de préférence couplé à des repères visuels en berge et sur le Lac pour les pratiquants. En effet, la voile et la pêche seront toujours autorisées en dehors de ces limites. La pénétration dans ce périmètre, accidentelle et involontaire, en constitue une exception (expérience du pratiquant, météo...).

Par le passé, des coupes rases sur les îles ont eu pour effet de déranger les oiseaux. Ainsi, l'accostage, l'amarrage et les coupes de boisements sur les îles seront interdits en tout temps. Le fauillage sera quant à lui réglementé du 15 avril au 15 août, avec possibilité de dérogation une fois entre ces deux dates (l'éloïde n'émerge pas toujours à la même période chaque année). Le survol par drone ou autres engins téléguidés sera proscrit à moins de 50 mètres d'altitude. Enfin, un périmètre de réglementation spécifique a été ajouté pour les feux d'artifice et spectacles pyrotechniques, qui seront interdits sur l'ensemble du Lac et du parc, et ce afin de maintenir la quiétude du site pour l'avifaune, à la manière de ce qui est fait sur la Loire pour les Sternes.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



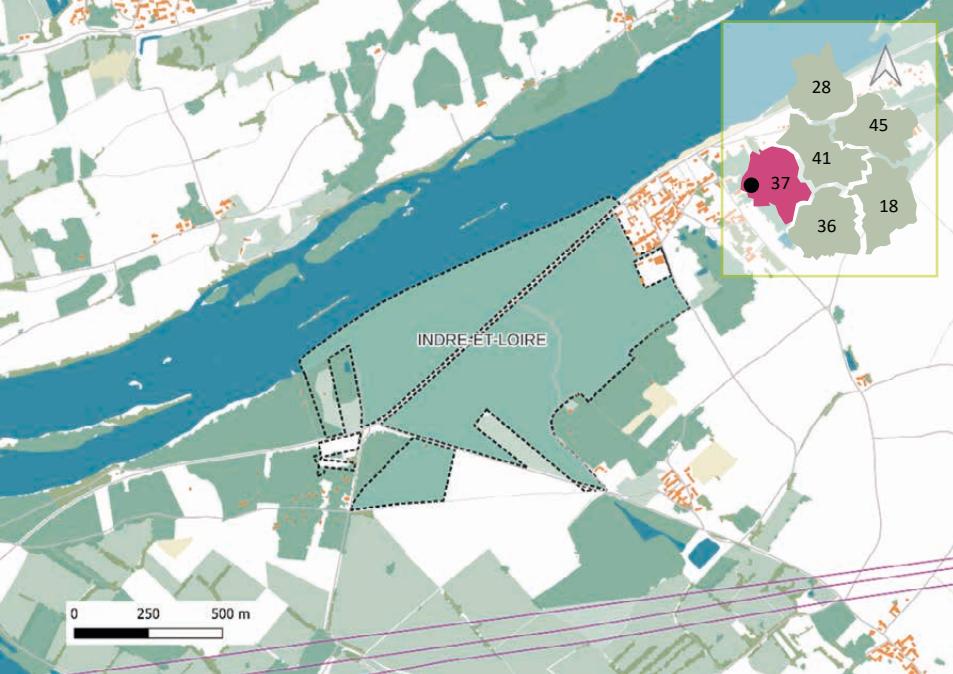
Carpe Club de Touraine

Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

29 Pelouses de Bertignolles (Savigny-en-Véron)

Localisation du site		Surface	
		<p>66 ha Propriété du CEN, de la commune de Savigny et DPF</p>	
Espèces phares	habitats phares	Status du site	
		<ul style="list-style-type: none"> • Znief I • Znief II • Natura 2000, ZPS • Natura 2000, ZSC • Parc naturel régional • Forêt sous régime forestier • Site du CEN • Espace naturel sensible • Site inscrit ou site classé 	
Protections(s) envisagée(s)		<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de protection • Arrêté de protection de biotope • Arrêté de protection d'habitat naturel • Arrêté de protection de géotope • Zone de protection forte au cas par cas • Réserve biologique • Réserve naturelle nationale • Réserve naturelle régionale • Autre 	<p>66 ha Propriété du CEN, de la commune de Savigny et DPF</p>
<p>Flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Damasonie plantain-d'eau, <i>Damasonium alisma</i>, PN, LR régionale : EN • Espargoutte à cinq étamines, <i>Spergula pentandra</i>, LR régionale : EN • Grande douve, <i>Ranunculus lingua</i>, PN, LR régionale : CR • Laîche à fruits lustrés, <i>Carex lipharocarpos</i>, PR, LR régionale : EN • Lupin réticulé, <i>Lupinus angustifolius</i>, PR, LR régionale : RR • Luzerne rigide, <i>Medicago rigidula</i>, LR régionale : EN • Millet de printemps, <i>Milium vernale</i>, LR régionale : CR • Ornithope comprimé, <i>Ornithopus compressus</i>, LR régionale : EN • Orobanche des sables, <i>Phelipanche arenaria</i>, LR régionale : CR • Séséli annuel, <i>Seseli annuum</i>, LR régionale : CR • Silène conique, <i>Silene conica</i>, LR régionale : EN • Véronique printanière, <i>Veronica verna</i>, LR régionale : CR <p>Faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hespérie des Sanguisorbes, <i>Spialia sertorius</i>, LR régionale : EN • Piérides des Biscutelles, <i>Euchloe crameri</i>, LR régionale : CR • Zygène du Lotier, <i>Zygaena loti</i>, LR régionale : EN • Criquet des dunes, <i>Calephorus compressicornis</i>, LR régionale : CR 	<p>Damasonium alisma ©T.Emeriau</p> 	<p>Pelouse à Corynephore © M.L'Hospitalier</p> 	

Description du site, suite

Vastes pelouses ponctuées de petites zones humides et d'une ancienne gravière, cette friche sablo-siliceuse est remarquable par sa végétation riche et diversifiée. Sur le volet botanique, plus de 480 espèces sont inventoriées, dont une dizaine d'espèces protégées, et une soixantaine sont déterminantes ZNIEFF, caractéristiques des milieux humides et des pelouses sèches. Différents faciès s'expriment en mosaïque sur le site, certains pauvres en éléments nutritifs, ce qui permet l'expression d'habitats d'intérêt européen dont certains sont considérés en danger sur la liste rouge régionale. La majorité de ces pelouses de Bertignolles sont en bon état de conservation, notamment les plus oligotrophes (68 % des pelouses).

La flore observée résulte de cette variété de milieux, mais aussi de conditions biogéographiques à la fois méditerranéenne, océanique et continentale. C'est pourquoi on y retrouve des espèces en limite d'aire de répartition, comme Le Lupin réticulé, en danger et protégé en Centre-Val de Loire.

Côté faune, 11 espèces d'orthoptères sont recensées, faisant des pelouses de Bertignolles l'un des sites les plus riches sur ce groupe-ci. On notera la présence du très rare Criquet des chaumes, en danger critique d'extinction en région. La présence de milieux humides en bordure de zonage permet quant à eux d'accueillir un cortège d'amphibiens et quelques odonates patrimoniaux.

Depuis les années 2000, le CEN s'est porté acquéreur de parcelles et gère le reste par convention de gestion avec la commune de Savigny en Véron. Avec ce partenariat de 20 ans engagé pour la gestion de site, la commune est activement engagée à la préservation en faveur de ce site exceptionnel et de sa sensibilité. La partie Nord est quant à elle en domaine public fluvial, et l'Etat a logiquement conventionné avec le CEN sur les 8 ha en bordure de Loire.

Objectifs de protection

Les derniers échanges avec la municipalité se sont avérés très positifs quant à l'option Réserve Naturelle Régionale. Cet outil permettrait de bénéficier d'un appui et d'une gestion financée chaque année par la Région.

Ce site pourrait développer son aspect de support d'éducation à l'environnement par ce biais, tout en canalisant les potentiels comportements non souhaités (stationnements, divagation) sur les zones les plus sensibles. En cas d'impossibilité de création d'une réserve, la mise en place d'un arrêté préfectoral reste possible. Il reprendra les mêmes préconisations, mais ne fera pas intervenir de financement, ni de gestion directement par ce dispositif.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



Savigny-en-Véron

Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

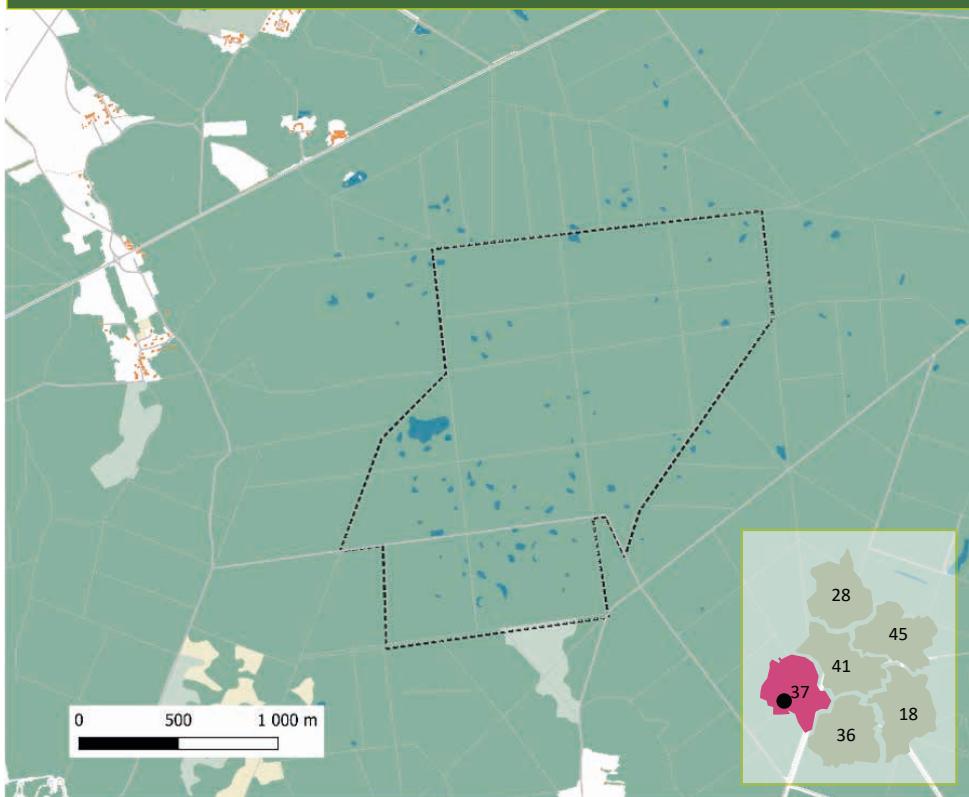


Présentation des sites à protéger

30 Mardelles du Petit Éplin (Cravant-les-Coteaux, Saint-Benoît-la-Forêt)

Indre-et-Loire

Localisation du site



Surface

293 ha

Status du site

- Znief I
- Znief II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou site classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Flore

- Canche des marais, *Aristavena setacea*, LR régionale : CR
- Carex à deux nervures, *Carex binervis*, PR
- Carex jaunâtre, *Carex flava*, LRR : CR
- Cicendie filiforme, *Cicendia filiformis*, PR, LR régionale : VU
- Grassette du Portugal, *Pinguicula lusitanica*, PR, LR régionale : EN
- Pilulaire à globules, *Pilularia globulifera*, PN
- Renoncule tripartite, *Ranunculus tripartitus*, LR régionale : EN
- Rossolis à feuilles rondes, *Drosera rotundifolia*, PN, LR régionale : EN
- Rossolis intermédiaire, *Drosera intermedia*, PN, LR régionale : EN
- Saule rampant, *Salix repens*, PR, LR régionale : EN
- Scirpe en touffe, *Trichophorum cespitosum*, PR, LR régionale: CR

Faune

- Triton marbré, *Triturus marmoratus*, PN, LR régionale : VU
- Cordulie à taches jaunes, *Somatochlora flavomaculata*, LR régionale : EN
- Gomphé de Graslin, *Gomphus graslinii*, PN
- Leste des bois, *Lestes dryas*, LR régionale : VU
- Leucorrhine à gros thorax, *Leucorrhinia pectoralis*, PN, LR régionale : EN
- Sympétrum noir, *Sympetrum danae*, LR régionale : CR*
- Cigogne noire, *Ciconia nigra*, PN, LR régionale : CR

Vue aérienne d'une des mardelles les plus riches en odonates du périmètre ©E.Sansault



Espèces phares

- Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* (UE 4010)
- Landes sèches européennes (UE 4030)
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (UE 3130)
- Tourbières hautes actives (UE 7110*)

habitats phares

Sympétrum noir © E. Sansault



Description du site, suite

Ensemble de mardelles d'origine naturelle (périglaciaire) au sein de la Forêt de Chinon (Landes du Ruchard), initialement inclus dans un vaste secteur de landes humides. Elles sont aujourd'hui largement remplacées par des plantations de pins intensives. Malgré les plantations de résineux qui ont eu lieu dans les années 70 et 80, une biodiversité remarquable se maintient encore sur ce site.



On dénombre une dizaine de plantes protégées, notamment la Grassette du Portugal et le Scirpe en touffe, dont la régression est considérable depuis plusieurs décennies et que l'on retrouve maintenant seulement dans quelques secteurs. Certaines allées abritent de très beaux groupements du *Cicendion filiformis*, de surfaces considérables et diversifiés en espèces patrimoniales : Cicendie naine, Illécère verticillé, Carex à deux nervures, ce dernier étant en limite orientale de son aire de répartition.

Côté faune, on notera la présence du Sympétrum noir, l'espèce de libellule la plus menacée de Centre-Val de Loire, en danger critique d'extinction. Les mares et zones tourbeuses profitent également au reste du cortège odonatologique du site, comme la Cordulie à taches jaune et le Leste des bois. En 2018, une étude sur les odonates fut réalisée par CAUDALIS, se fut l'occasion d'échanger avec le Groupement forestier et proposer des préconisations de gestion sylvicole en périphérie des mardelles. Ces préconisations n'ont pas pu être présentées en direct mais furent transmises via le rapport technique de l'étude odonates.

Selon le périmètre effectivement retenu, deux propriétaires seront concernés : en majorité, le Groupement Forestier de Cravant-les-Coteaux et de Saint-Benoît-la-Forêt, et la commune de Cravant-les-Coteaux pour la partie la plus à l'Est.

A ce jour, les discussions menées pour mettre en place un conventionnement pour des actions de gestion conservatoire n'ont pas abouti, bien qu'elles se limitent à une petite partie de la zone. Dans un premier temps, il s'agira de réenclencher une sensibilisation du conseil d'administration du groupement, en présence du CNPF, de Caudalis et des services de l'Etat (selon la DDT, le Plan Simple de Gestion devrait être renouvelé en mars 2025). Il pourra être envisagé de commencer par s'intéresser aux zones les plus dégradées dans un premier temps, afin de réduire la surface du périmètre d'étude. Le site fait partie des 10 secteurs les plus riches de Touraine qui constituent encore un réservoir de biodiversité, et l'état de conservation de certains de ses habitats est très variable, découlant de l'enrésinement mis en place depuis de nombreuses années.

Objectifs de protection

Un arrêté mixte de biotope et d'habitat naturel permettrait de rendre pérenne la protection de milieux et espèces dont les répartitions diminuent au fil des années. Globalement, en termes de surface conservée et de fonctionnalité écologique, ces habitats naturels rares formés il y a environ 15 000 ans ont fortement régressé ces 40 dernières années suite aux effets du drainage et du comblement mis en place pour la plantation des Pins maritimes.

Sur ce site, un accompagnement des actions de gestion à mettre en œuvre sera indissociable d'une protection. On pourra envisager, par exemple, un encadrement de l'exploitation forestière et du reboisement sur certaines zones. Le drainage, l'enrichissement du sol en matière organique, le passage des engins à certains endroits, seront également des pratiques à réglementer, qu'elles aient déjà lieu ou non. On veillera à être vigilant sur le comblement de certaines mardelles durant les travaux réguliers d'éclaircie des rangés de Pins maritimes ou lors de la récolte de certaines parcelles. Le but étant de maintenir le caractère oligotrophe de certains secteurs, ainsi que le rôle fonctionnel dans le stockage de l'eau de cette tête de bassin versant, bénéficiant au développement d'une végétation particulièrement unique.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

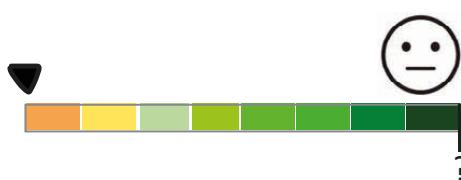


Partenaire(s) du projet



Groupement forestier

Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

31 Caves de Rigny-Ussé (Rigny-Ussé)

Localisation du site

Surface

0,5 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou site classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares	<p>Faune:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rhinolophe euryale, <i>Rhinolophus euryale</i>, PN, LR régionale : VU, Ann II DH • Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>, PN, Ann II DH • Petit Rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i>, PN, Ann II DH • Grand Murin, <i>Myotis myotis</i>, PN • Murin à moustache, <i>Myotis mystacinus</i>, PN • Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i>, PN • Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>, PN • Murin de Natterer, <i>Myotis nattereri</i>, PN • Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i>, PN 	<p>Rhinolophes euryales © PNR LAT</p>
-----------------------	--	---------------------------------------

habitats phares		<p>Effondrements permettant l'accès des souterrains aux chauves-souris © F.Gay, Spéléo-club d'Indre-et-Loire</p>
------------------------	--	--

62

Description du site, suite

Ensemble de cavités formant un réseau complexe long de plusieurs kilomètres au pied du château d'Ussé, résultant d'extractions souterraines de calcaire. Utilisées un temps comme champignonnière, 3 grottes ont été acquises par le Conservatoire d'Espaces Naturels en 2018, grâce à leur redécouverte notamment par le Spéléo-club de Touraine.

Ce site a un intérêt régional tout particulier, accueillant des populations importantes de Rhinolophe euryale (jusqu'à 140 individus en hiver) qui représente plus du tiers de la population régionale hivernale et la quasi-totalité des effectifs d'Indre-et-Loire. En limite d'aire de répartition, cette espèce est classée vulnérable sur la liste rouge régionale, et on la retrouve aussi en été, avec une colonie d'une trentaine d'individus. On notera la présence du Grand rhinolophe, comptabilisant environ 200 individus. Le reste du cortège chiroptérologique permet d'atteindre le total de 13 espèces de chauves-souris différentes recensées sur site, parmi les 25 connues en Centre-Val de Loire.

Le périmètre envisagé pour une protection repose sur les contours du site du Conservatoire, soit 3 parcelles et leurs tréfonds. Le CEN a également acquis le tréfond seul de deux autres parcelles, dont la surface reste propriété de deux particuliers. Pour des raisons de sécurité et de sensibilité des espèces à protéger, le site des Caves de Rigny-Ussé est fermé au public. Seuls les partenaires techniques, en association avec le Conservatoire pour le suivi scientifique des populations de chauves-souris, ont accès au site lors des comptages hivernaux et estivaux et toujours dans le respect des règles déontologiques en vigueur vis-à-vis des Chiroptères.

Objectifs de protection

Même si le site fait l'objet d'une gestion, un arrêté préfectoral permettra de sanctionner les dérangements que peuvent induire une fréquentation des lieux non souhaitée. Un déplacement des Grands rhinolophes a été constaté lors des comptages hivernaux de 2023, se traduisant par des effectifs légèrement inférieurs aux années précédentes. Les accès ne sont pas totalement fermés, ainsi des personnes non autorisées auraient pu pénétrer dans les grottes. Ce type d'impact est problématique à la fois en été avec la mise-bas, et au moment de l'hibernation, deux périodes où les chauves-souris vont être particulièrement sensibles à un stress.

La réglementation pourra prendre en compte des mesures visant à ne pas modifier les accès du site, ne pas modifier les conditions d'aération, de température et de luminosité. Les nuisances sonores, le stockage de matières toxiques et l'extraction de matériaux sont à proscrire.

Lors de la rédaction de l'arrêté préfectoral, il conviendra d'échanger avec tous les propriétaires fonciers, car des prescriptions favorables aux chiroptères nécessitent parfois de limiter certaines pratiques en surface.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



CAUDALIS
ASSOCIATION NATURALISTE D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

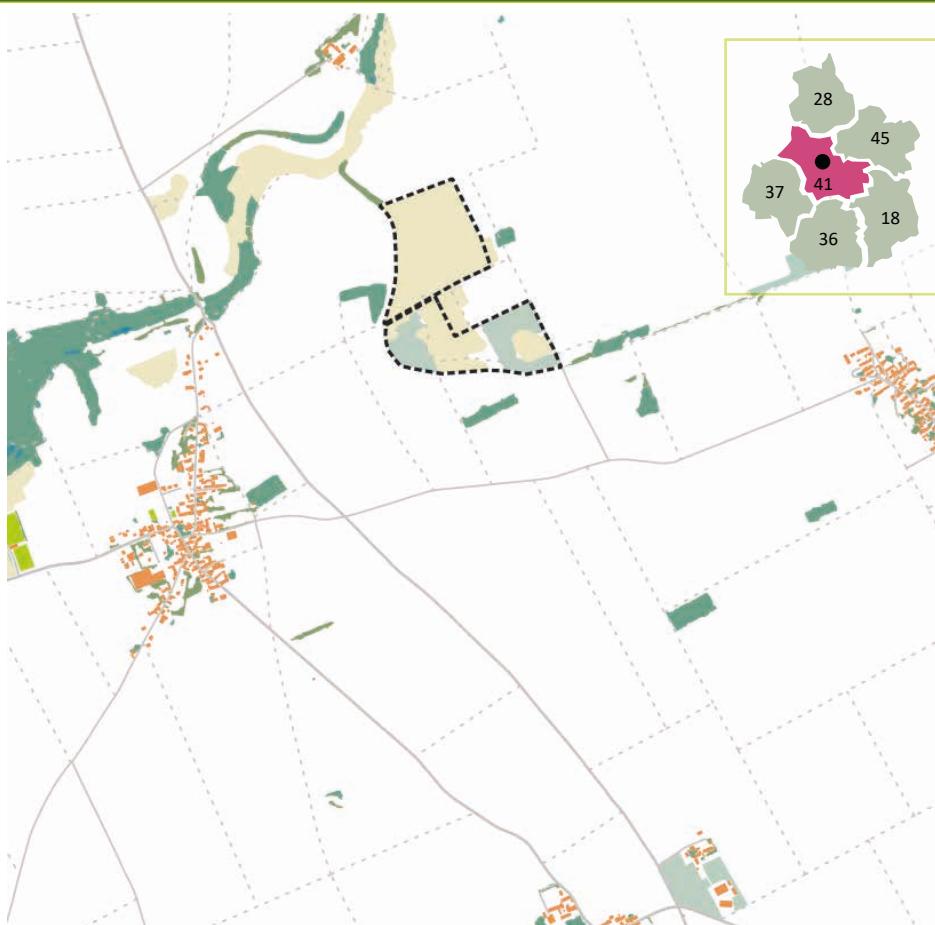


Présentation des sites à protéger

32 Éperon de Roquezon (La Chapelle Saint-Martin-en-Plaine)

Loire-et-Cher

Localisation du site



Surface

20 ha

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou site classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Faune :

- Zygène du Panicaud, *Zygaena sardpedon*, LR régionale : **VU**
- Mercure, *Arethusana arethusa*, LR régionale : **EN**
- Dectique verrucivore, *Decticus verrucivorus*, LR régionale : **EN**
- Hibou des marais, *Asio flammeus* (hivernage), PN
- Oedicnème criard, *Burhinus oedicnemus*, PN
- Pie-grièche écorcheur, *Lanius collurio*, PN

Flore :

- Adonis d'automne, *Adonis annua*, LR régionale : **VU**
- Carthame très doux, *Carthamus mitissimus*, PR
- Caucalide à fruits larges, *Caucalis platycarpos*, LR régionale : **CR**
- Hysope officinal, *Hyssopus officinalis*, LR régionale : **CR**
- Ibéride amère, *Iberis amara*, LR régionale : **EN**
- Gesse à fruits ronds, *Lathyrus sphaericus*, LR régionale : **CR**
- Lin à feuilles ténues, *Linum tenuifolium*
- Orchis brûlé, *Neotinea ustulata*, PR
- Odontite de Jaubert, *Odontites jaubertianus*, VU, LR régionale : **VU**
- Ophrys abeille, *Ophrys apifera*, PR
- Scille d'automne, *Prospero autumnale*, PR
- Anémone pulsatille, *Pulsatilla vulgaris*, PR, LR régionale : **VU**

Gesse à fruits ronds *Lathyrus sphaericus* ©CEN41



Espèces phares

habitats phares

- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (UE 6210*)

Cortège de pelouse à xéro/mésobromion ©CEN41



Description du site, suite

L'Éperon de Roquezon se situe sur la commune de la Chapelle Saint-Martin-en-Plaine, qui est propriétaire de plus de la moitié du site. La majorité de ce secteur de 29 ha, se compose de pelouses semi-sèches médio-européennes à *Bromus erectus* (Corine Biotope : 34.322, Code N2000 : 62.10). Le milieu est devenu au fil du temps un espace naturel préservé, enclavé au milieu de champs de grandes cultures céréalier. Différents faciès herbacés s'expriment sur le secteur, de la friche culturelle à la pelouse rase, avec un sol parfois très superficiel où la roche affleure.

La quasi-totalité du site soit 19 ha est géré par le CEN du Loir-et-Cher qui est également propriétaire de 4 ha (7 parcelles sur l'Éperon de Roquezon). Il fait partie du réseau Espace Naturel Sensible animé par le conseil départemental.

En pratique, une partie de l'Éperon est entretenue par pâturage tournant, avec plusieurs parcs durant la saison estival (ovins-caprins). Un travail plus lourd de broyage avec export est également appliqué au cas par cas sur les zones les plus enfrichées.

On notera la présence de l'Hysope, espèce naturalisée rare dans le Loir-et-Cher et très irrégulière à l'échelle de la région. Se démarque aussi la Gesse à fruits ronds, typique des friches observées sur Roquezon, qui s'est considérablement raréfiée ces dernières années. Sont comptées au moins 6 espèces protégées sur le volet flore.

Plus globalement, le site constitue une zone refuge pour de nombreuses espèces mésoxérophiles au sein de la petite Beauce.

Objectifs de protection

Les problématiques concernent souvent des fermetures d'habitat et des besoins d'entretien de milieu mais on pourra tout de même retenir les points de vigilance suivant, sur le volet habitat :

- Evitement des stations de pelouses rases sensibles au piétinement ;
- Evitement des stations de plantes à enjeux ;
- Interdire toute cueillette ;
- Interdire les animaux errants.

La dynamique locale de gestion et les conventions d'usage permettent de facto d'exclure les menaces de retournement de prairies et de mise en culture ; la mise en place d'un arrêté permettra de consolider ceci sur le long-terme, dans un contexte d'agriculture intensive et d'abandon de l'élevage.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

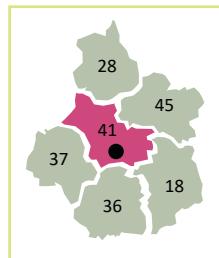


Présentation des sites à protéger

33 Ferme de la Charmoise, cave de Minhy et chai du manoir de la Grande brosse (Chémery)

Loire-et-Cher

Localisation du site



Surface

1,5 ha

Status du site

- Znief I
- Znief II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou site classé

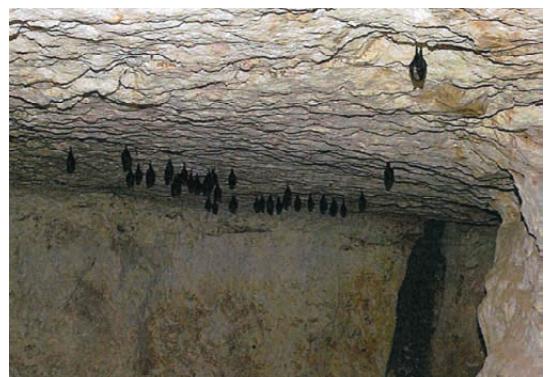
Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Faune :
- Grand Rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum*, PN, Ann II DH
 - Murin à oreilles échancrées, *Myotis emarginatus*, PN
 - Murin à moustaches, *Myotis mystacinus*, PN
 - Murin de Daubenton, *Myotis daubentonii*, PN
 - Petit Rhinolophe, *Rhinolophus hipposideros*, PN, Ann II DH

Petits Rhinolophes observés en 2019 © M. Sempé



habitats phares

- Anciennes batisse

Cave de Minhy © CEN41



Description du site, suite

Ce site rassemble deux bâtiments et une cave de part et d'autre de la D956, accueillant plusieurs dizaines d'individus de Petits rhinolophes. L'entièreté du cycle de vie de l'espèce est réalisée sur le site : ce bâti, non habité, permet l'estivage d'une soixantaine d'individus, tandis que la cave regroupe environ les mêmes effectifs en hiver (jusqu'à 80 en 2018). D'autres espèces peuvent être observées plus ponctuellement : Grand Rhinolophe, Murin à moustaches (5 en 2022).

En 2013, seulement 10 gîtes en région dépassent les 50 individus. Les plus gros effectifs hivernaux connus pour le Petit rhinolophe frôlent les 200 individus (Loir-et-Cher et Cher). Les bâtis et la cave de Minhy possèdent donc un intérêt au moins départemental pour cette espèce.

Avant les premières réflexions visant à la protection du site, certains bâtiments aux alentours ont été détruits dans le cadre de l'application du Plan de Prévention des Risques de Storengy. La surface d'habitat favorable aux Petits rhinolophes a donc diminué, affectant ainsi la fréquentation hivernale du site. Par ailleurs, des dérangements ont été constatés dans la grotte, eu égard aux déplacements des tôles permettant de fermer son entrée.

Les premières réunions d'échanges avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Loir-et-Cher, l'Etat, la communauté de communes et l'OFB ont permis de se positionner sur un acquéreur potentiel (agriculteur). La parcelle et la cavité sur laquelle elle est située ont quant à elles été acquises en 2023 par le CEN 41.

Objectifs de protection

Le devenir des bâtiments délaissés était incertain avant le projet de protection. Aujourd'hui, l'APB permettra d'empêcher leur destruction, en attendant si besoin des travaux de remise en état en cohérence avec l'enjeu chiroptères. Les activités provoquant des nuisances sonores seront proscrites, ainsi que la modification des conditions thermiques, de ventilation ou d'accès aux Petits rhinolophes.

Seront interdits également les traitements à l'aide de produits toxiques pour les mammifères, leur entreposage, l'utilisation de sources lumineuses, l'extraction, le prélèvement de matériaux et les activités susceptibles de dégager des émanations chimiques.

A plus large échelle, la protection de ce site s'inscrira dans l'action 4/5 du PNA chiroptères, en élargissant le maillage de sites protégés dans le département et en région.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



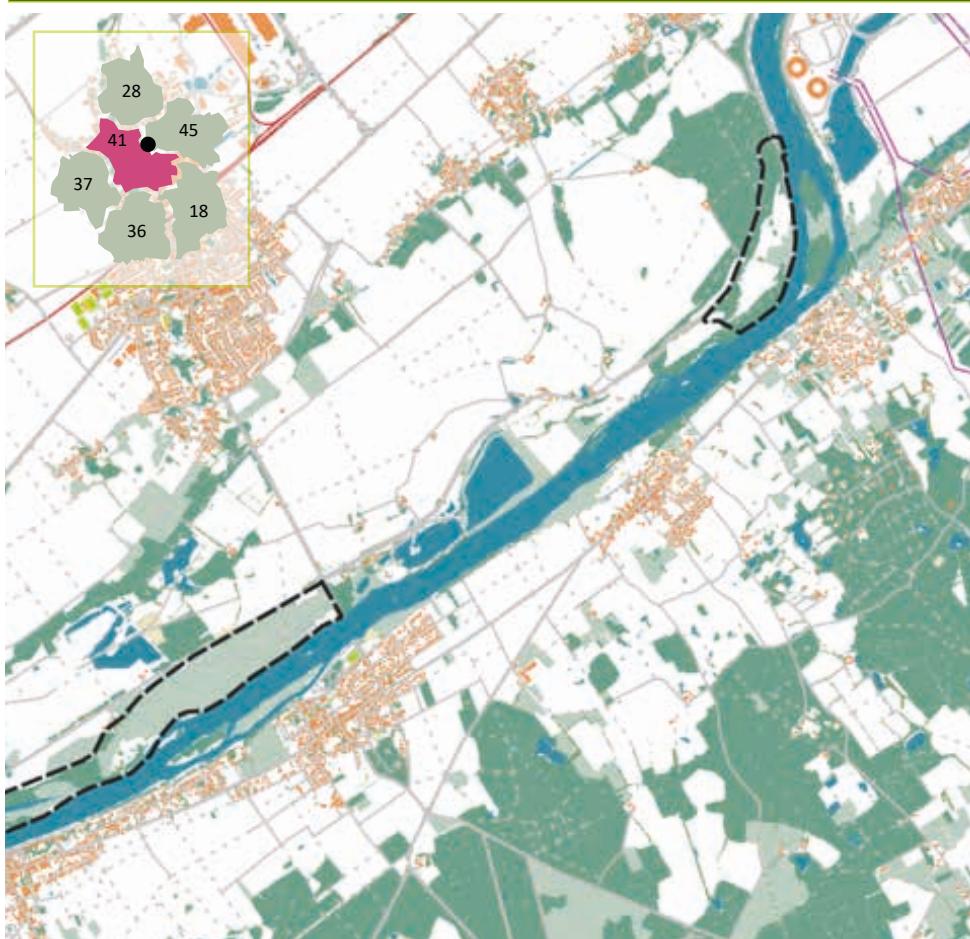
Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

34 Val d'Avaray (Avaray, St-Laurent-Nouan, Courbouzon, Muides, Suèvres, St-Dyé, Maslives, Montlivault, Cour-sur-Loire)

Localisation du site



Surface

200 ha

essentiellement du DPF

Loire-et-Cher

Status du site

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou site classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

Faune :

- Azuré des Cytises, *Glaucoopsyche alexis*
- Leste sauvage, *Lestes barbarus*
- Gomphé à pattes jaunes, *Stylurus flavipes*, PN, LR régionale : **EN**
- Gomphé serpentin, *Ophiogomphus cecilia*, PN, LR régionale : **VU**
- Ascalaphe ambré, *Libelloides longicornis*
- Pie-grièche écorcheur, *Lanius collurio*, PN
- Hirondelle de rivage, *Riparia riparia*, PN
- Guêpier d'Europe, *Merops apiaster*, PN, LR régionale : **VU**

habitats phares

Flore :

- Buplevre de Gérard, *Bupleurum gerardi*, LR régionale : **EN**
- Crépide fétide, *Crepis foetida*, LR régionale : **EN**
- Géranium sanguin, *Geranium sanguineum*, PR
- Géranium des bois, *Geranium sylvaticum*, LR régionale : **EN**
- Luzerne rigide, *Medicago rigidula*, LR régionale : **EN**
- Scille d'automne, *Prospero autumnale*, PR
- Pulicaire commune, *Pulicaria vulgaris*, PN
- Pigamon jaune, *Thalictrum flavum*, PR

Gomphes à pattes jaunes, *Stylurus flavipes*, espèce du Plan Régional d'Actions odonates © C.Fischer



Pelouse sèche sablo-calcaire © CERCOPÉ



Description du site, suite

Site regroupant l'intégralité du lit mineur sur son périmètre, ainsi que des pelouses sablo-calcaires remarquables. De nombreuses îles et grèves accueillent une végétation patrimoniale, complétée par des boisements alluviaux et mégaphorbiaies, façonnant ainsi une mosaïque de milieux typiquement ligériens. Majoritairement en DPF, on retrouve néanmoins deux privés sur la ZNIEFF I de l'Herbage en amont et une dizaine sur la zone de l'Espace Naturel Sensible et au-delà.

La répartition des enjeux étant assez vaste, le choix d'un Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels/Biotope permettra d'englober à la fois les habitats patrimoniaux et les données espèces parfois plus ponctuelles. Une trentaine d'espèces floristiques déterminantes ZNIEFF sont ainsi dénombrées, dont 5 d'entre elles présentent une protection régionale ou nationale.

Outre la flore, on peut citer la présence non négligeable d'Hirondelles de rivage et de Guêpier d'Europe nichant au niveau de l'Île de Muides sur des micro-falaises, ainsi qu'une entomofaune caractéristique de ce milieu. Les inventaires réalisés ont par exemple mis en évidence l'utilisation du site par un cortège de coléoptères saproxyliques (*Trichodes pallidus*) au niveau des boisements alluviaux et, sur la végétation rivulaire, par plusieurs espèces d'odonates (*Ophiogomphus cecilia, Lestes barbarus*)

Enfin dans le cadre de Natura 2000, des opérations d'entretien et de restauration ont eu lieu sur certaines îles et sur la frayère située au niveau de l'Herbage en 2021. Par ailleurs, des mesures agro-environnementales et climatiques sont mise en œuvre depuis plusieurs années, principalement avec retard de fauche, renouvelées en 2023 pour quatre exploitations, notamment sur la grande prairie de Muides (tendance à la fermeture de cette prairie mésophile).

En fonction de l'habitat considéré, les enjeux de conservation seront différents. Globalement pour les pelouses calcaires, leur caractère relictuel est lié au changement de la dynamique fluviale et des pratiques agricoles. L'exploitation des granulats de Loire peut également en être la cause, avec un impact sur le niveau d'eau, et pouvant accélérer l'évolution d'autres habitats tels les bois et fourrés alluviaux.

Objectifs de protection

Seront ainsi interdits les retournements des prairies et des pelouses, tout comme l'extraction des sables et de graviers. Pour préserver l'expression de certains faciès, la fréquentation devra être limitée, avec une interdiction d'accoster sur les îles et les berges. Toute utilisation de véhicules à moteur sera proscrite ; la problématique des quads et moto cross étant, sur ce site également, souvent constatée.

Plus généralement, l'introduction d'espèces allochtones (même non classée EEE) sera interdite.

D'autres réflexions pourront avoir lieu sur la question de la modification de la topographie du cours d'eau, et l'utilisation de produits phytosanitaires (échelle d'interdiction à définir sur le site).

Certaines problématiques relèvent davantage d'un besoin de gestion et les mesures associées ne peuvent être directement rédigées dans l'arrêté. En revanche cela pourra faire l'objet d'un article indiquant la création d'un comité technique, qui se réunira afin d'orienter les interventions de restauration et d'entretien avec les partenaires existants. Ce sera le cas par exemple pour : la coupe des arbres à planifier en concertation avec le service de gestion du DPF, la création d'îlots de sénescence dans la ripisylve, le maintien du pâturage et de la fauche sur certaines parcelles.

Partenaires(s) du projet



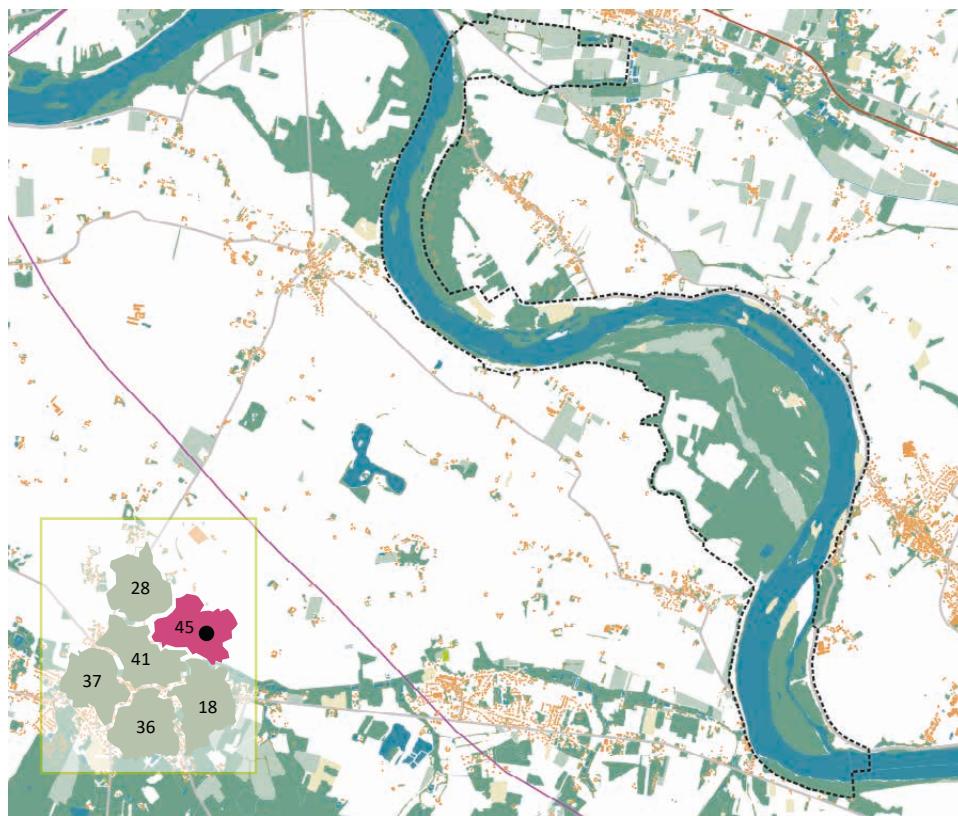
Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



35 Méandres de Guilly (Guilly, Saint-Benoit-sur-Loire, Saint-Martin-d'Abbat, Germigny-des-Prés, Sigloy)

Loiret

Localisation du site



Surface

1 030 ha

136 propriétaires fonciers

Status du site

- Znieff I
- Znieff II
- Natura 2000, ZPS
- Natura 2000, ZSC
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- Arrêté de protection d'habitat naturel
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- **Réserve naturelle nationale**
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Faune :
- Bruant des roseaux, *Emberiza schoeniclus*, PN, LR régionale : **VU**
 - Triton ponctué, *Lissotriton vulgaris*, PN, LR régionale : **EN**
 - Criquet rouge-queue, *Omocestus haemorrhoidalis*, LR régionale : **CR**
 - Agrion joli, *Coenagrion pulchellum*, LR régionale : **CR**

Flore :

- Buplevre de Gérard, *Bupleurum gerardi*, LR régionale : **EN**
- Marsilée à quatre feuilles, *Marsilea quadrifolia*, PN, Ann II DH, LRR : **CR**
- Orobanche des sables, *Phelipanche arenaria*, PN, LR régionale : **VU**
- Silène conique, *Silene conica*, PN, LR régionale : **VU**

Criquet rouge-queue © S. Wroza



habitats phares

- Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures (UE 2330-1)
- Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques des *Isoeto-Juncetea* (UE 3130-3)
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (UE 3150)
- *Chenopodium rubri* du lit de la Loire (UE 2270-2)
- Landes atlantiques fraîches méridionales (UE 4030-8)
- Pelouses calcaires de sables xériques (UE 6120-1*)
- Pelouses subatlantiques xériques acidoclines sur sables alluviaux (UE 6210-38)
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (UE 6410)
- Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (UE 6430-4)
- Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles (UE 6430-6)
- Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques (UE 6510-3)
- Saulaies arborescentes à Saule blanc (UE 91E0-1*)
- Chênaies-ormaies-Frênaies (UE 91F0-3)

Pelouse à Corynèphore © CBNBP



Description du site, suite

Le site a une superficie d'un peu plus de 1 000 ha, dont plus de la moitié est en domaine public fluvial et appartient à l'État.

Il est constitué de mosaïques de forêts alluviales à bois tendre (saulaie / peupleraie) et à bois dur sur les terrasses plus hautes (ormaie-frênaie, chênaie), de rares pelouses sur sable et de prairies mésophiles associées, de prairies humides, de milieux pionniers, d'annexes hydrauliques et de mares alluviales.

Ce site a une grande richesse biologique. Le périmètre comprend une cinquantaine de groupements végétaux, 13 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires. Il compte 39 espèces végétales d'intérêt patrimonial et près d'une centaine d'espèces animales : 10 mammifères, 64 oiseaux nicheurs / nicheurs probables ou occasionnels, 9 amphibiens, 9 reptiles et 17 insectes (protections nationales/ régionales, annexes I de la directive Oiseaux et II de la directive Habitats et statuts les plus menacés des listes rouges régionales :en danger critique - **CR**, en danger - **EN** et vulnérable - **VU**).

Une partie du périmètre a une vocation agricole : terres arables, prairies fauchés et complexes de pelouses et prairies pâturées par un troupeau itinérant de moutons dans le cadre de l'opération Pasto'Loire.

Objectifs de protection

L'objectif de la réserve est de mettre en place une gestion active des milieux ouverts de grand intérêt patrimonial dont les pelouses sur sable, les prairies humides et les milieux pionniers, et de suivre l'évolution des boisements alluviaux.

Ces écosystèmes subissent de plein fouet le changement climatique et l'expansion des espèces exotiques envahissantes dont la Jussie ou l'Erable negundo ayant un fort impact sur les milieux naturels.

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025



Présentation des sites à protéger

36 Étang de Grand Rue (Ouzouer-sur-Trezée / Breteau)

Localisation du site



Surface

136 ha

Loiret

Status du site

- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Natura 2000, ZPS
- **Natura 2000, ZSC**
- Parc naturel régional
- Forêt sous régime forestier
- Site du CEN
- Espace naturel sensible
- Site inscrit ou classé

Protections(s) envisagée(s)

- Arrêté de protection
- Arrêté de protection de biotope
- **Arrêté de protection d'habitat naturel**
- Arrêté de protection de géotope
- Zone de protection forte au cas par cas
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Autre

Espèces phares

- Faune :
- Bruant des roseaux, *Emberiza schoeniclus*, PN, LR régionale : **VU**
 - Cisticole des joncs, *Cisticola juncidis*, PN
 - Bihoreau gris, *Nycticorax nycticorax*, PN, LR régionale : **VU**
 - Râle d'eau, *Rallus aquaticus*, LR régionale : **VU**

Flore

- Laîche voyageuse, *Carex bohemica*, PR, LR régionale : **EN**
- Violette à feuilles de pêcher, *Viola stagnina*, PN, LR régionale : **CR**
- Scirpe couché, *Schoenoplectiella supina*, LR régionale : **EN**
- Littorelle à une fleur, *Littorella uniflora*, PR, LR régionale : **VU**
- Gratiole officinale, *Gratiola officinalis*, PN

Littorelle à une fleur © VNF



habitats phares

- Pelouse acidophile sur sables / communauté à Littorelle (UE 3110-1)
- Communautés naines des substrats humides à herbacées (UE 3130-5)
- Pelouses némorales à *Agrostis* et *Festuco* (UE 6230)
- Prairies à *Juncus Acutiflorus* (UE 6410-8)

Violette à feuilles de pêcher © VNF



Description du site, suite

Il s'agit du plus vaste des étangs du système d'alimentation du Canal de Briare, géré par VNF, et se situe à 5 km au Nord-Est d'Ouzouer-sur-Trezée. Ce réservoir résulte de l'agrandissement d'un plan d'eau à l'origine plus petit à l'aide d'un endiguement partiel au Nord et à l'Est. Du fait de sa faible profondeur et de son marnage historique important (lié à sa fonction hydraulique), il découvrait en fin d'été de vastes étendues sableuses à sablo-graveleuses avec en particulier la plus belle population de la région (voire de France) de *Littorella uniflora* sur plusieurs hectares. Les prairies à Gratiole occupent également des superficies très importantes.

Suite à la mise en assec en 2011, l'assiette de l'étang présente des habitats naturels humides dominés par les formations arbus- tives et les grands hélophytes. Les habitats d'intérêts communautaires des gazons amphibiens qui faisaient l'intérêt de l'étang se sont dégradés.

La diversité d'espèce floristique remarquable est en diminution mais quelques espèces remarquables comme la Laiche de bohème (*Carex bohemica*), la Violette à feuilles de pêcher (*Viola stagnina*), la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) ou la Gratiole officinale (*Gratiola officinalis*) se maintiennent au sein de l'assiette de l'étang. Ces espèces sont menacées par l'assèchement des milieux et les travaux de remise en eau sont indispensables à la restauration des habitats d'intérêt communautaire présents.

A noter également l'importance du cortège avifaunistique de cette zone humide :

Le Bruant des roseaux, considéré comme en danger (EN) nationalement et vulnérable (VU) régionalement constitue un enjeu majeur pour le site. La Cisticole des joncs, le Bihoreau gris, le Râle d'eau, la Tourterelle des bois, le Pouillot siffleur, le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, le Bruant jaune, et la Linotte mélodieuse sont les 9 espèces à enjeux fort.

Objectifs de protection

Préserver les habitats restaurés par la mise en place d'un APHN sur l'ensemble du site

Porteur(s) du projet



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Partenaire(s) du projet



Calendrier prévisionnel et avancement du projet au 01/01/2025

